

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 14 FEVRIER 2014 A 09 H 30
(Convocation du 03 février 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35
M. GUYOMARCH Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du CGCT, ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Mme ISTE et M. LABARDIN ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DU 20 DECEMBRE 2013 ET 17 JANVIER 2014

Les procès-verbaux des séances du 20 décembre 2013 et 17 janvier 2014 ont été adoptés sans observation.

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010.

POLE ADMINISTRATION GENERALE **Direction Bâtiments et Moyens**

- Convention occupation locaux école maternelle Stendhal à Bordeaux par l'US CHARTRONS pour l'année 2014.
- Convention occupation locaux école élémentaire Stendhal à Bordeaux par l'US CHARTRONS pour l'année 2014.

POLE DYNAMIQUES URBAINES **Direction foncier**

- 2013/2228 du 31/12/2013 - Arrêté de servitude - FLOIRAC – 28 et 30 rue Edouard Vaillant – M. CANCELLERI - 21.2111.TE00.UF.
- 2014/002 du 07/01/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - BLANQUEFORT – 137 avenue du Général de Gaulle – DURIEUX - 18 403,50 € - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2014/003 du 07/01/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - MERIGNAC – 15bis rue Christophe Colomb – M. LESCURE - 1 750 € - 21.2112.8220.TC.VA1A.
- 2014/004 du 07/01/2014 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – 12 allée des Duragnes - M. et Mme BRUGERE - 7 000 € - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2014/005 07/01/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - FLOIRAC – 6 impasse Terre Nègre – conjoints MEGARDON - 12 230.18 € - 21.2111.8220.UF00HC00.
- 2014/006 du 07/01/2014 – Arrêté d'acquisition - PAREMPUYRE – 8 rue des pins – Mme TEIXEIRA - 1 410 € - 21.2112.8220.VB312.TN00.

- 2014/007 du 07/01/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – 62 rue du Haut Brion – M. KOHUT - 5 237 € - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2014/008 du 07/01/2014 - Arrêté d'indemnisation - Tram Train - BLANQUEFORT – 28 rue du Chante Coucou – M. et Mme MATHIAS - 106 430,30 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2014/009 du 07/01/2014 - Arrêté d'acquisition + indemnité – Tam Train - BRUGES – 74 avenue d'Aquitaine – M. FOLIN Melle LACOSTE - 301 315,60 € - 21.2115002.KD00.TT30.
- 2014/010 du 07/01/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tram Train - BRUGES – 20 rue de Campilleau – SCI Albatros - 18 000 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2014/038 du 08/01/2014 - Arrêté de déconsignation - VILLENAVE D'ORNON – avenue Mirieu de Labarre – M. VIDAL - 117 000 €.
- 2014/045 du 10/01/2014 - Arrêté - CENON - rue Edouard Vaillant – RFF - 10 000 €.
- 2014/087 du 16/01/2014 - Arrêté d'acquisition - BEGLES – 67 chemin de Mussonville – M. et Mme SERVAT - 2 500 € - 21.2112.8220.TL00.VB03904.
- 2014/088 du 16/01/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - SAINT AUBIN DE MEDOC – 38 route de Loustalou Vieil – Mme ALBERT - 22 750 € - 21.2112.8220.TN00VCA00.
- 2014/089 du 16/01/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - SAINT AUBIN DE MEDOC – 86 route de Loustalou Vieil - Mme DEMANES - 27 180 € - 21.2112.8220.TN00.VCA.
- 2014/090 du 16/01/2014 - Arrêté d'acquisition - BLANQUEFORT – rue Michel Montaigne – M. PENE - 750 € - 21.2112.8220.TN00.VB056.
- 2014/091 du 16/01/2014 - Arrêté 2013/144 du 22 janvier 2013 modifié - BORDEAUX – quai de Paludate et rue Clément Thomas – M. Maziane - 43 000 €.
- 2014/109 du 21/01/2014 - Arrêté de cession - LE TAILLAN MEDOC – RN 1215 – Conseil Général de la Gironde - 39 343 € - 77.775.8240.UC32.
- 2014/110 du 21/01/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – avenue Mirieu de Labarre – consorts DULON - 28 925 € - 21.2112.8220.TM00.VCA00.
- 2014/111 du 21/01/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - BASSENS – rue Léon Blum – SCI GADIMMO - 38 047,52 € - 21.2112.8220.TL00.VB03204.
- 2014/116 du 24/01/2014 - Arrêté de servitude gratuite - VILLENAVE D'ORNON – avenue Fernand Coin/rue Blaise Cendras – M. SARRAILH - 21.2111.124O0019-831 - 21.2111.21P007P001.

- 2014/121 du 24/01/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - BASSENS – quartier le Moura – résidence Yves Montand – Aquitanis - 21.2112.822.TL00.VCA00.
- AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE - MERIGNAC – 10 avenue de l'Yver – Commune.

POLE DE LA PROXIMITE

Direction de la Voirie

- Arrêté n°2013/2182 du 26 décembre – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société ASC SIGNALISATION, pour les portiques de signalétique commerciale implantés à Gradignan – 1 510,44 € - Chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2014/0042 du 9 janvier 2014 – Le Taillan Médoc – Allée des Fleurs – Classement du chemin rural.
- Arrêté n°2014/0115 du 21 janvier 2014 – Le Taillan Médoc – Lotissement « Les Fleurs de Meynieu » - Allée du Pas du Lièvre – Classement.
- Arrêté n°2014/136 du 28 janvier 2013 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société DOMOFRANCE, pour les bacs à déchets ménagers enterrés implantés à Pessac, résidence La Chataigneraie – 946,47 € - Chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.

POLE ADMINISTRATION GENERALE

Direction de la commande publique

- Liste des marchés formalisés et MAPA notifiés en novembre et décembre 2013.
- Liste des marchés formalisés et MAPA notifié en décembre 2013 et janvier 2014.

M. le Président Vincent FELTESSE accueille ses collègues pour ce dernier Conseil de la mandature et précise que les travaux de l'Hôtel de CUB étant quasiment achevés, il a pu accéder à cette salle par le hall.

Il dira quelques mots à l'attention de plusieurs d'entre eux qui ne repartiront pas aux élections municipales et donc aux élections communautaires, mais auparavant, tout comme ils ont eu l'occasion de le faire pour un certain nombre de conseillers communautaires qui sont décédés, il voudrait rendre un hommage au Professeur Dmitri LAVROFF qui les a quittés il y a quelques jours, qui a siégé dans cette Assemblée entre 1983 et 2001, qui a été président des universités de Bordeaux, qui était le Professeur qui accueillait les étudiants dans le grand amphi pour le premier cours de droit de première année et qui, grand universitaire, a eu avant une carrière extraordinaire, ayant notamment conseillé Léopold SENGHOR pour la Constitution de son pays.

M. Alain JUPPÉ s'associe à l'hommage que **M. le Président** rend au Professeur LAVROFF, grand constitutionnaliste, grand professeur de droit, et afin de ne pas répéter ce que **M. le Président** a très bien dit, il voudrait simplement rappeler qu'il a été longtemps adjoint au maire de Bordeaux, sous Jacques CHABAN-DELMAS et également à ses côtés. Il est donc heureux de s'associer à l'hommage qui lui est rendu par le Conseil de Communauté.

M. le Président Vincent FELTESSE propose d'observer une minute de silence.

Il est observé une minute de silence à la mémoire de M. LAVROFF.

Puis **M. le Président Vincent FELTESSE** souligne que ce Conseil de Communauté est un peu particulier, puisque c'est le dernier de cette mandature, mais également le dernier Conseil où ils siègent à 121, puisque lors du prochain Conseil qui se déroulera nécessairement au mois d'avril, en vertu du Code général des collectivités territoriales, il n'y aura plus dorénavant que 105 conseillers dits « métropolitains ». Il ajoute que la parité aura fait son œuvre, et que ce sera donc un Conseil plus féminisé. Ils sont à un taux légèrement supérieur à 25 % de femmes, et il fait observer qu'il y a encore une marge de progression.

Il indique que c'est aussi un Conseil qui va voir un certain nombre de grands visages leur manquer, et qu'un certain nombre de maires ne se représentent pas à ces élections municipales, aussi bien rive gauche que rive droite. Il pense à **Bernard LABISTE**, à **Claude SOUBIRAN**, à **Jean-Pierre FAVROUL**, à **Pierre SOUBABERE**, à **Françoise CARTRON** qui a abandonné déjà en cours de mandature, son mandat de maire, mais qui en 2008, était maire et vice-présidente à ce titre, et il pense bien sûr à **Michel SAINTE-MARIE**, sur lequel il redira un mot.

Beaucoup de conseillers communautaires ne vont pas non plus se représenter ; il ne les citera pas tous, mais il y en a entre vingt et vingt-cinq dont un certain nombre d'entre eux étaient Vice-présidents, et il pense à **Jean-Marc GAÜZERE**, dont il se souviendra des formules poétiques ; il pense à **Véronique FAYET**, bien sûr ; il pense aussi à **Jean-Charles BRON**, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui ont participé à la vie de la Communauté urbaine et qui ont essayé d'œuvrer, comme tout un chacun, du mieux possible au bien-être des habitants de la Communauté urbaine, tout en respectant bien sûr les identités de leurs communes et leurs différences et sensibilités politiques. Il pense aussi, à propos de sensibilité politique, à **Michel OLIVIER** qui a été élu, puis plus élu, puis à nouveau élu. Mais, il pense que cette fois, il n'aspire pas à siéger à nouveau à la Communauté urbaine après, en 2020.

Puis il évoque toutes ces personnes, qui l'ont accompagné, et il a, bien sûr, une pensée émue pour tout un chacun. Il va juste en citer deux, même si l'exercice est un peu injuste parce que beaucoup de noms lui viennent à l'esprit.

D'abord **Françoise CARTRON**, qui durant toute cette mandature, comme Vice-présidente en charge des contrats de codéveloppement et de l'évolution des compétences, a beaucoup œuvré et a fait que l'on a atteint un équilibre qu'il trouve assez satisfaisant, entre l'intérêt de la Communauté urbaine et ceux de ses 28 communes.

Puis il a une pensée, bien sûr, encore plus particulière et plus émue pour **Michel SAINTE-MARIE**, qui aura siégé dans leur Assemblée pratiquement quarante ans, qui aura présidé la

Communauté urbaine de septembre 1977, après une période un peu particulière de quelques mois, jusqu'aux municipales de 1983, qui a impulsé un certain nombre de grands dossiers à l'époque, qui se sont concrétisés assez rapidement (il pense notamment à celui relatif aux inondations), qui ont vu le jour ou qui ont vu le jour beaucoup plus tardivement comme la grande salle de spectacles ou le tramway qu'il avait lui-même proposé.

(Applaudissements).

Puisque Michel Sainte Marie lui a dit que l'hommage devait être bref, il résume que c'est un mélange d'affection et d'admiration qu'il voulait lui témoigner à ce moment particulier.

M. Michel Sainte-Marie le remercie de ces propos brefs, mais qui sont, à son avis chargés de trop de louanges imméritées.

Il salue ceux qui partent, tout au moins ceux qui ne vont pas, comme lui-même, se représenter, et qui ont fait ce choix. Il voudrait, en quelques mots, rendre hommage à leur Président, Vincent Feltesse. Il estime qu'on peut dire qu'il a fait basculer la Communauté dans une ère de modernité que chacun peut constater. Alors, il est moderne, il est très moderne, il est peut-être trop moderne, mais il ne le pense pas, considérant qu'une institution comme la leur, à la différence de leurs communes ou du Conseil général qui sont de vieilles institutions, peut, comme la Région, être des lieux d'expérimentation, de modernisation. Et il croit qu'elle a en ce sens, parfaitement rempli son office.

Il tient à saluer également Alain Juppé, avec lequel il a travaillé au niveau de leurs deux communes, Mérignac et Bordeaux, en particulier par la création du SIVU. Il se rappelle de ses premiers pas ici, alors qu'il arrivait de la mairie du XVIII^e arrondissement de Paris, précédé d'une très avantageuse réputation. Il le voit encore présidant les premières séances du Conseil de Communauté ou du Bureau (et il devait en être de même au niveau du Conseil municipal de Bordeaux), dépliant une immense carte de la Communauté urbaine, pour se repérer, mais après les deux ou trois premières séances de répétition, le chef dirigeait la manœuvre sans partition. Et il se félicite d'avoir travaillé avec lui d'une manière toujours très positive.

Il estime qu'ils ont la chance, ici, d'avoir deux des plus brillants responsables politiques d'agglomération de notre pays, sans être désobligeant pour qui que ce soit. Il précise qu'il ne parle pas de niveau national pour l'instant, et qu'il n'en parlera pas du tout d'ailleurs. Il les incite à faire un rapide tour de France des grandes villes, des grandes agglomérations, et des grands partenaires qui sont en train de rentrer dans le rendez-vous électoral, et il croit qu'ici, ils ont vraiment deux pointures, et c'est quelque chose qu'il tenait à dire, parce qu'il le pense profondément.

Il évoquera d'un mot Jacques Chaban-Delmas. On parle aujourd'hui, parce que l'on est devenu plus scientifique, de « cogestion », mais il rappelle qu'à l'époque, l'on parlait « d'esprit communautaire ». A titre d'anecdote, il raconte que l'esprit communautaire s'était manifesté de deux manières ; la première, c'était à propos de la voirie : il était commun, et certains élus ici présents ont connu la fin de cette époque, d'augmenter d'une simple décision du Bureau, de manière significative, les enveloppes de voirie en fin de mandat, et comme cela, chacun y trouvait son compte. La voirie, c'est ce qui se voit, et il souligne que c'était une décision générale, adoptée sans débat. Et il évoque une deuxième décision qui avait été prise dans cet esprit très consensuel, lorsqu'ils avaient bâti l'Hôtel de la

Communauté, qui avait dix-huit ou dix-neuf étages de prévu, et en tout cas, où il y en avait deux de trop. CHABAN avait vu que depuis la Cour du Palais Rohan ou depuis le Cours d'Albret, certains esprits chagrins qu'il appelait à l'époque « des lascars », avaient trouvé que la hauteur était sujette à critique. Il indique qu'il y avait eu une décision en cinq minutes du Bureau et l'on a rabaissé de deux étages l'Hôtel de Communauté. Il souligne qu'aujourd'hui, l'on appelle cela la cogestion. Il ne va pas prédire en quoi que ce soit l'avenir, car il en est bien incapable, mais ce qu'il pense en tout cas, c'est que la cogestion est consubstantielle de l'existence même de la Communauté urbaine. (*Applaudissements*). Et même si dans une autre agglomération, la gauche l'emportait nettement sur la droite ou réciproquement, il considère que la cogestion s'imposerait dans les faits. Il le pense profondément et sans prédire l'avenir, il pense encore une fois que c'est ce qu'il va se passer.

Pour terminer, il fait observer qu'ils sont à la veille d'entrer dans la Métropole. Il croit que le législateur a bien fait de se hâter lentement depuis la création des communautés urbaines, les quatre premières qui étaient obligatoires, Lille, Lyon, Bordeaux et Strasbourg, et ils vont maintenant connaître un temps d'accélération. On peut imaginer que dans quelques années, le Conseil de Communauté sera élu au suffrage universel direct, ce qui marquera un affaiblissement incontestable des communes à son avis. Mais, ce qu'il souhaite vraiment et voudrait leur dire en terminant, c'est que rien ne remplacera l'échelon de proximité constitué par leurs villes. Les grands desseins, les grands projets, tout cela pourra bien sûr se traiter ici, mais, pour tout ce qui est la première mission des élus du peuple, à savoir être prêts de ceux qui ont des difficultés, de ceux qui souffrent et qui sont, comme ils le savent, de plus en plus nombreux dans leur civilisation, c'est au niveau le plus proche des gens que ces problèmes-là doivent être résolus.

En tout cas, il les remercie et leur souhaite, pour terminer, de bonnes et belles campagnes électorales.

(*Applaudissements et standing ovation*).

M. Alain JUPPÉ sait que Michel SAINTE-MARIE n'aime pas les grands discours, et il sera donc très bref. Il voudrait simplement dire que le Groupe Communauté d'Avenir et lui-même s'associent pleinement à l'hommage qui vient d'être rendu à Michel SAINTE-MARIE. Ils n'ont pas les mêmes orientations politiques, mais ils ont bien travaillé ensemble, de commune à commune et ici, au sein de la Communauté urbaine. Il a été frappé par la sagesse de ses propos, et lui souhaite : « *Bon vent, Michel !* »

M. le Président Vincent FELTESSE indique qu'il y a une personne qu'il a oublié de citer tout à l'heure, c'est la personne qui, régulièrement, lui offre des livres et c'est la personne qu'il maudit trois fois par jour quand il attend l'ascenseur, à savoir Michèle ISTE, Vice-présidente en charge du patrimoine, et qui a suivi les travaux de cet Hôtel de CUB. Les travaux sont achevés, et Michèle ISTE aussi ne se représente pas.

Il lui cède la parole en sa qualité de Secrétaire de séance afin de donner lecture de la liste des dossiers proposés pour un regroupement.

Mme Michèle ISTE ayant donné lecture de cette proposition de regroupement, **M. le Président Vincent FELTESSE** précise qu'ils ont eu le débat hier en Bureau sur la délibération n° 50, et il demande donc son dégroupement, afin qu'ils puissent avoir le débat

en Conseil, et ils verront bien s'ils la maintiennent ou pas, sachant qu'il semble y avoir un consensus. Puis il invite le Conseil à s'exprimer sur cette proposition de regroupement

M. Max GUICHARD annonce les prises de position du groupe des élus Communistes et Républicains sur les affaires 79 à 83, qui concernent des VEFA sur lesquelles il vote contre, sur la 13 PRODEC METAL et la 60, Société SGP Bordeaux, où il s'abstient, la 20, ZAC du Tasta, où il s'abstient également, la 58, Jumping et 62, Organisation du championnat d'athlétisme, où il vote contre pour hors compétences.

M. Gérard CHAUSSET fait part sur la 65, de l'abstention des élus EELV et son vote contre sur la 98.

M. Franck RAYNAL communique son abstention sur les affaires 19 et 22.

M. Jacques MANGON informe de son abstention sur la 19.

M. Thierry MILLET indique son abstention également sur la 19.

M. le Président Vincent FELTESSE s'étant assuré que la Secrétariat de séance avait bien noté toutes les prises de position et que la proposition de regroupement recueillait l'accord unanime du Conseil, met donc aux voix l'ensemble de ces délibérations.

Les affaires regroupées sont les suivantes, sachant que le numéro 85 n'avait pas été attribué :

AFFAIRES REGROUPEES

M. FELTESSE

2014/2/ 1 Modification de la représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au sein des instances de la SAEM GERTRUDE - Désignation

DÉSIGNATION EFFECTUÉE

M. DAVID

2014/2/ 2 BRUGES/ LE BOUSCAT - Contrat de Co-développement Fiche « Liaison Bruges Centre-ville / Le Tasta » - Aménagement de voirie - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/2/ 3 Projets de voirie sur différents chantiers - Février 2014 - Confirmation de décision de faire - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/2/ 4 CARBON-BLANC/LORMONT - Contrat de co-développement 2012/2014 (Carbon-Blanc FA 5/6 et Lormont FA53). Requalification de l'axe central de Carbon-Blanc entre l'avenue Austin Conte et l'avenue de la Gardette à Lormont. Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique. Approbation-Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/2/ 5 LE TAILLAN MEDOC - BLANQUEFORT - Projet d'aménagement du chemin du Four à Chaux entre l'avenue de Soulac et l'avenue de la Salle de Breillan - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/2/ 6 MERIGNAC - Rue Jean Giono - Aménagement de la voie - Lancement d'une procédure d'enquête publique - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/2/ 7 BORDEAUX - Projet d'aménagement d'une voie nouvelle reliant les rues Surson et Chantecrit dans l'îlot Dupaty - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique - Autorisation de saisine du Préfet

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/2/ 8 Marchés publics - Territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux - Appel d'offres restreint - Pont de pierre : Marché de maîtrise d'œuvre "Etudes et suivi des travaux" de réparation des talus sous fluviaux - Appel d'offres - Désignation du jury et de la CAO

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Désignations effectuées**

M. DAVID

2014/2/ 9 Programme d'aménagement "Arceaux vélos" pour le stationnement des vélos - Proposition - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2014/2/ 10 Programme "Signalisation routière" 2014 - Proposition - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. A CAZABONNE

2014/2/ 11 Association "La Mémoire de Bordeaux, de la Communauté urbaine et de ses communes - Centre de documentation et de recherche" - Subvention 2014 - Décision - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT

2014/2/ 12 Technopole Bordeaux Unitec - Manifestation Innovaday 2014 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT

2014/2/ 13 Bordeaux Aéroparc - Prodec Metal - Aide à l'investissement immobilier - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient**

M. BENOIT

2014/2/ 14 CDPEA - Association Construction Durable et Performance Energétique en Aquitaine - Mise en place d'une Plateforme Pédagogique de Démonstration - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT

2014/2/ 15 Technopole de l'agglomération bordelaise - Bordeaux Technowest - Programme d'actions 2014 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/2/ 16 Maison de la Nature et de l'Environnement Bordeaux Aquitaine. Subvention de fonctionnement. Décision. Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/2/ 17 Partenariat Communauté Urbaine de Bordeaux. Agence Locale de l'Energie et du Climat. Montant de la subvention annuelle pour 2014. Décision. Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/2/ 18 Résorption des points noirs bruit du réseau ferroviaire sur le territoire communautaire - Avenant n° 1 - Décision - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2014/2/ 19 Artigues-Près-Bordeaux, secteur Feydeau - Convention de Projet Urbain Partenarial entre la Communauté urbaine de Bordeaux, Décathlon, Immo Mousquetaires et Jardiland

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
MM. RAYNAL, MANGON et MILLET
s'abstiennent**

Mme BOST

2014/2/ 20 BRUGES - ZAC LES VERGERS DU TASTA - Dossier modificatif de ZAC n°3 - Actualisation du programme des équipements publics et du programme de construction - APPROBATION - AUTORISATION - PREVISION

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient**

Mme BOST

2014/2/ 21 Bruges - ZAC du Tasta - Marché à bon de commande N°12327U - d'architecte paysagiste urbaniste - avenant N°2 - autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2014/2/ 22 Pessac - ZAC Centre Ville - Création d'une comptabilité distincte dédiée au suivi de la ZAC - Décision - Approbation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
M. RAYNAL s'abstient**

Mme CARTRON

2014/2/ 23 FLOIRAC - ZAC DES QUAIS - Grande salle de spectacle - Bilan de la concertation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2014/2/ 26 Commune de Saint-Médard-en-Jalles Aménagement et mise en place - d'un ' tiers- lieu ' - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2014/2/ 27 Œuvres d'art les refuges périurbains - Convention de cession entre l'association Bruit du Frigo, l'association Zébra 3/Buy-Sellf, Mr Stéphane Thidet et la Communauté Urbaine de Bordeaux - Modalités - Autorisation - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2014/2/ 28 EPCC Le Carré-Les Colonnes - Organisation du Festival des souris, des hommes du 16 janvier au 01 février 2014 - Subvention de Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2014/2/ 29 Association Office Culturel et Artistique d'Artigues-près-Bordeaux - Le Cuvier - Organisation du festival Pouce! du 29 janvier au 13 février 2014 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2014/2/ 30 Association Bordeaux Rock - Organisation de la 10ème édition du festival Bordeaux Rock du 21 au 26 janvier 2014 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2014/2/ 31 Association Parallèles Attitudes Diffusion - Organisation du Carnaval des deux Rives du 14 janvier au 1er mars 2014 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2014/2/ 32 Association Les arts au mur - Programme d'actions 2014 de l'Artothèque de Pessac - Subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2014/2/ 33 Ville du Bouscat - Organisation du Salon du livre jeunesse les 27 et 28 mars 2014 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2014/2/ 34 Association Grandpiano - Organisation du festival 1,2,3, Musique! du 21 mars au 1er avril 2014 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2014/2/ 35 Théâtre national de Bordeaux en Aquitaine - Organisation de la Nuit des idées le 23 mai 2014 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2014/2/ 36 Marchés Publics - Construction du tramway - Réseau 2016 - - Marché de Maîtrise d'œuvre pour la création du réseau de tramway 2016 - - Création de ligne D et extension de la ligne C - Amélioration du réseau - Marché n°130060U - Réalisation d'un parc relais en ouvrage à Cantinolle (Eysines - Le Haillan) - Avenant n°1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2014/2/ 37 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux - Travaux de voirie et d'aménagements urbains - ligne A - Mérignac centre - Avenue du Truc (dit VRD 301) - Marché n°12155 U - Autorisation de signature d'un avenant n°1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2014/2/ 38 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - LIGNE C Bordeaux Lac - Marché de travaux - Ouvrage d'art la Jallère - Accès centre de maintenance (dit OA 302) - Marché n°12 341 U - Autorisation de signature d'un avenant n°1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2014/2/ 39 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux - Travaux VRD Mérignac Avenue du Truc - Magudas (VRD 302) - Marché n°12145 U - Autorisation de signature d'un avenant n°1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2014/2/ 40 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - réalisation d'un ouvrage d'art - LIGNE C - ROCADE BORDEAUX LAC (PONT DES HOTELS) - (dit OA 301) - Marché n°12181 U - Autorisation de signature d'un avenant n°1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2014/2/ 41 BORDEAUX - Aménagement de voirie du tramway 3ème phase - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale - Éclairage public - Subvention d'équipement sous forme de fonds de concours - Convention - Approbation - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2014/2/ 42 Centre de maintenance de La Jallère pour les rames du tramway de la ligne C - Raccordement au réseau public de distribution électrique - Convention de contribution financière mutualisée - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2014/2/ 43 BORDEAUX - ZAC Ravesies Sud - Vente d'un terrain d'une superficie de 1 633 m² représentant l'îlot 8 et développant une surface de plancher de 6 608 m² à la - SAS ALTAE - Abrogation de la délibération N°2008/0744 du 28 novembre 2008 - Décisions - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2014/2/ 46 Bâtiment du Pôle Intermodal de Pessac centre - Association syndicale libre - Approbation des statuts

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2014/2/ 48 Transports publics de voyageurs - Intégration de Martignas-sur-Jalle dans la Communauté urbaine de Bordeaux - Avenant 3 de la DSP n°12-001/ lot n°18 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2014/2/ 49 Association des Compagnons Bâisseurs d'Aquitaine - Projet Atelier de Quartier à Lormont - Participation financière de la Cub - Exercice 2014 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2014/2/ 51 Observatoire de l'Immobilier du Sud Ouest (OISO) - Subvention à l'association - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2014/2/ 52 Gestion des aires de grands passages - avenant n°1 à la convention de groupement 2013-2015 en vue de la passation d'un marché pour la mission de coordination-médiation départementale des grands passages estivaux des gens du voyage - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2014/2/ 53 Dispositif "Un, deux, Toit" du Conseil Régional Aquitaine - Convention constitutive d'un groupement de commande et participation financière pour l'année 2014 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2014/2/ 56 Blanquefort - MOUS en vue de la résorption de sites - d'habitat précaire et insalubre - phase 2 - demande de subvention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2014/2/ 57 Bouliac - Soutien au commerce de proximité - Etude préalable - Contrat de codéveloppement 2012/2014 FA 2 - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2014/2/ 58 Association du Jumping International de Bordeaux - Organisation de "Jumping l'Expo" du 7 au 9 février 2014 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FLORIAN

2014/2/ 59 Adoption d'une convention de coopération avec l'INSEE portant sur la réalisation d'une étude sur les dynamiques économiques et urbaines du tertiaire supérieur dans l'agglomération bordelaise - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2014/2/ 60 Société SGP Bordeaux - Aide de minimis - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient**

M. FLORIAN

2014/2/ 61 Bordeaux Aéroparc - Acquisition de parcelles de terrain auprès du Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD) - Mérignac et Le Haillan - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2014/2/ 62 Fédération Française d'Athlétisme - Organisation des Championnats de France d'Athlétisme Elite en salle les 22 et 23 février 2014 à Bordeaux -Lac - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FLORIAN

2014/2/ 63 Bordeaux Aéroparc - Vente d'un terrain de 8 150 m² à la société ALEMA AUTOMATION - LE HAILLAN - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2014/2/ 64 Bordeaux - Quai de Brazza - Prorogation de la convention avec la Société Construction Navale de Bordeaux pour l'utilisation d'un ponton flottant - Avenant N° 1 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2014/2/ 65 Plan Local de Redynamisation du site de défense de Bordeaux - Avenant technique n°1 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Europe Ecologie les
Verts s'abstient**

M. FLORIAN

2014/2/ 66 BORDEAUX GIRONDE DEVELOPPEMENT (BGI) - Programme d'action 2014 - subvention de la communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2014/2/ 67 HAUTS DE GARONNE DEVELOPPEMENT - Programme d'action 2014 - Subvention de la Communauté urbaine - Conventions - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2014/2/ 68 Exercice 2014 - Décision modificative n° 1 budget Principal, budget annexe des Transports, budget annexe de l'assainissement, budget annexe du Réseau de chaleur et budget annexe ZAC - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2014/2/ 69 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme Coopérative de Production d'HLM AXANIS - Construction de 54 logements en location-accession, dont 12 individuels et 42 collectifs, rue François Douat, résidence "Le Clos du Palatin" - Emprunt principal de 8.546.000 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2014/2/ 70 CARBON-BLANC - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 55 logements collectifs locatifs, avenue Victor Hugo - Emprunts de 1.491.949 € et 2.850.358 €, de type PLUS, et de 546.981 € et 1.050.897 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2014/2/ 71 EYSINES - GIRONDE HABITAT, Office Public de l'Habitat (OPH) - Acquisition de la résidence "Les Cottages 1 et 2" située 39, avenue de l'Hippodrome et comprenant 110 logements collectifs locatifs - Reprise partielle de l'encours au 01/01/2014 de deux emprunts principaux souscrits auprès de la CDC d'un montant total de 825.831,28 € - Délibération de transfert des prêts au profit de l'OPH GIRONDE HABITAT - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2014/2/ 72 EYSINES - GIRONDE HABITAT, Office Public de l'Habitat (OPH) - Acquisition de la résidence "Les Cottages 1 et 2" située 39, avenue de l'Hippodrome et comprenant 110 logements collectifs locatifs - Reprise de l'encours d'un emprunt principal contracté auprès de la CFFL d'un montant de 407.926,39 € - Délibération de transfert du prêt au profit de l'OPH GIRONDE HABITAT - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2014/2/ 73 EYSINES - Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Acquisition de la résidence "Les Cottages 1 et 2" située 39, avenue de l'Hippodrome et comprenant 110 logements collectifs locatifs par l'Office Public de l'Habitat (OPH) GIRONDE HABITAT - Reprise partielle de l'encours au 01/01/2014 de deux emprunts principaux souscrits auprès de la CDC d'un montant total de 3.793.118,83 € - Délibération de transfert des prêts au profit de la Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2014/2/ 74 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Charge foncière et construction de 48 logements collectifs locatifs, Résidence "Les Serpentes", 26 avenue Mirieu de Labarre - Emprunts de 302.798 € et 1.174.683 €, du type PLAI, et de 856.285 € et 2.716.109 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2014/2/ 75 LORMONT CARRIET - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et construction d'une résidence hôtelière à vocation sociale comprenant 102 chambres, rue Louis Beydts - Emprunts de 859.901 € et 2.795.203 €, du type PRHVS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2014/2/ 76 PESSAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Construction de 71 logements étudiants et de 40 logements doctorants-chercheurs, avenue Pey-Berland/rue Robert Escarpit - Emprunts principaux de 4.005.909 € et 3.769.086 €, du type PLS, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2014/2/ 77 PESSAC - Société Anonyme Coopérative de Production d'HLM AXANIS - Construction de 15 logements collectifs en location-accession, rue Adrien Ducourt, résidence "Madiba" - Emprunt principal de 1.750.000 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2014/2/ 78 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 39 logements collectifs locatifs, chemin des Orphelins - Emprunts de 714.110 € et 2.000.739 €, de type PLUS, et de 271.107 € et 823.138 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2014/2/ 79 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 52 logements locatifs, dont 49 collectifs et 3 individuels, Résidence "Concert'o", rue Marcel Pagnol - Emprunts de 509.995 € et 750.290 €, du type PLAI, et de 2.091.895 € et 3.260.746 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2014/2/ 80 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 7 logements collectifs locatifs, Résidence "Villa Ronsard", chemin des Orphelins - Emprunts de 211.625 € et 381.792 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2014/2/ 81 SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 30 logements collectifs locatifs, 1 rue Jules Massenet - Emprunts de 304.299 € et 555.878 €, du type PLAI, et de 741.384 € et 1.374.048 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2014/2/ 82 SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 10 logements collectifs locatifs, 4 rue Edouard Branly - Emprunts de 77.258 € et 169.985 €, du type PLAI, et de 245.693 € et 543.568 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2014/2/ 83 LE HAILLAN - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 21 logements collectifs locatifs, rue Hustin - Emprunts de 559.097 € et 1.135.032 €, de type PLUS, et de 151.660 € et 299.401 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. GAÜZERE

2014/2/ 86 Poste de psychologue du travail à la direction des Ressources humaines et du développement social - Autorisation de recourir à un agent contractuel - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2014/2/ 87 Politique d'action sociale : A.S.C.C.U.B. - Convention de mise à disposition de personnel de 2014 à 2016 et convention financière 2014 - Décision - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2014/2/ 88 Comité des œuvres sociales - convention financière 2014 - Autorisation de signature - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2014/2/ 89 Caisse et secours d'entraide des sapeurs pompiers - convention du 26 novembre 2001 - Avenant n°13 relatif à la subvention 2014 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2014/2/ 90 Union française des associations sportives des employés communautaires (UFASEC) - Subvention 2014 - Convention financière 2014 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GELLE

2014/2/ 91 Transmission de données relatives à l'implantation de l'infrastructure de Boucle locale de télécommunications. Conditions - Signature de la convention de mise à disposition par le Conseil Régional d'Aquitaine - Habilitation de signature pour les futures conventions analogues - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2014/2/ 92 Marchés publics - Restructuration de l'Hôtel de la Communauté urbaine de bordeaux. Lot n° 1 : Gros oeuvre - Etanchéité - Structure métallique. Marché n° 08-349U - Avenant n° 4

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2014/2/ 93 Marchés publics - Prestation de traiteurs - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2014/2/ 94 BEGLES - VILLENAVE D'ORNON - Développement du réseau de transport en commun - 3ème phase du tramway - Extension de la ligne C du tramway de l'agglomération Bordelaise - Liaison Bègles station "Lycée Vaclav Havel" / Villenave d'Ornon extra rocade - Mise en compatibilité du PLU - Application des articles L123-14, L123-14-2 et R123-23-1 du code de l'urbanisme - Avis

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2014/2/ 95 Projet de ZAC Saint-Jean Belcier à Bordeaux - Mise en compatibilité du PLU - Application des articles L123-14, L123-14-2 et R123-23-1 du code de l'urbanisme

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2014/2/ 96 7ème modification du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2014/2/ 97 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux - Bordeaux - Opération de restructuration groupe scolaire Albert Le Grand - Bilan de la concertation - Arrêt - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2014/2/ 98 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de La Communauté urbaine de Bordeaux - Bordeaux - Opération de restructuration du centre Louis Beaulieu - Approbation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts vote contre

M. LABARDIN

2014/2/ 99 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux - Eysines - Projet de création d'un jardin des loisirs - Bilan de la concertation - Arrêt - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2014/2/ 100 BEGLES - VILLENAVE D'ORNON - Développement du réseau de transport en commun - 3ème phase du tramway - Extension de la ligne C du tramway de l'agglomération Bordelaise - Liaison Bègles station "Lycée VACLAV HAVEL" / Villenave d'Ornon extra rocade - Déclaration de projet - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LAMAISON

2014/2/ 101 Le Haillan - Maison du Meunier - Rénovation de la toiture - Contrat de co-développement 2012-2014 - Subvention - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LAMAISON

2014/2/ 102 Pessac - Contrat de codéveloppement 2012-2014 - Démarche jardins citoyens - Création de jardins citoyens au Pontet : 2ème tranche - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LAMAISON

2014/2/ 103 Cenon - Contrat de codéveloppement 2012-2014 - Mise en valeur du parc Palmer - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LAMAISON

2014/2/ 104 Association Arbres et Paysages en Gironde (AP33) - Programme d'actions 2014 - Valorisation du patrimoine arboré des haies sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Subvention de fonctionnement - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LAMAISON

2014/2/ 105 TALENCE - Aménagement paysager parc dit "Bel Air", rue Georges Pompidou - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LAMAISON

2014/2/ 106 Association Terre de Liens Aquitaine (T.D.L.A.) - Accès collectif et solidaire au foncier agricole sur le territoire communautaire - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PIERRE

2014/2/ 107 Union des marais de Bordeaux nord - Protection contre les inondations fluvio-maritimes : remise en état de l'ouvrage de la Bécassine à Blanquefort - Subventions d'investissement - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL PUECH

2014/2/ 108 Dispositif communautaire d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique ou de vélos pliants - Mise en œuvre de la délibération critère - Attribution et versement de subvention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL PUECH

2014/2/ 109 Artigues-près-Bordeaux - Contrat de codéveloppement 2012-2014 - Itinéraires de découverte des espaces naturels : création d'une boucle locale et d'un cheminement piéton le long du "Desclaux" - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL PUECH

2014/2/ 110 Saint-Louis-de-Montferrand - Contrat de codéveloppement 2012-2014 - Aménagement des berges de Garonne - Boucle locale de découverte des espaces naturels - Avenant n°1 à la convention d'attribution de fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL PUECH

2014/2/ 111 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'agglomération - PLIE des SOURCES - Partenariats 2012-2014 avec la Communauté urbaine de Bordeaux - Avenant n° 1 à la convention du 15 novembre 2013 - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2014/2/ 112 MIN de Bordeaux-Brienne - Exercice 2014 - Budget primitif de la Régie - Communication

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/2/ 113 BORDEAUX - immeuble sis 96 rue des Terres de Borde - cadastré BT 96 - Cession à Messieurs Kamel et Nordine Boubia - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/2/ 114 TALENCE - angle rue Bourges/Fourcand - Cession à M et Mme GREVELLEC d'une parcelle non cadastrée d'une superficie de 179 m² environ - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/2/ 115 LORMONT - DPU - Immeuble sis 22 rue François Abarrateguy cadastré AZ 882 - Mise à disposition et cession à la Ville de Lormont - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/2/ 116 BEGLES - ZAC centre-ville - Allée de Francs - déclassement - Décision Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/2/ 117 VILLENAVE D'ORNON - 108 rue Mirieu de Labarre - AV 103 - AV 194 - Monsieur Cazalet Denis - Acquisition partielle - requalification de l'avenue Mirieu de Labarre - Modifications de la délibération n° 2013/378

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/2/ 118 VILLENAVE D'ORNON - Terrains communautaires sis rue des Alouettes cadastrés BY 361 - 398 - BT 260 - Cession à l'OPH Aquitanis

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/2/ 119 FLOIRAC - ZAC des Quais - Acquisition des parcelles cadastrées AY 210 et 211 sises rue Jules Guesde - Décision - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/2/ 120 FLOIRAC - avenue Pierre Curie - Acquisition amiable des parcelles cadastrées AD 228 et 230 appartenant aux conjoints Nabais Ramos - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/2/ 121 AMBARES et LAGRAVE - Eco-quartier les Erables - Rue Emile Larrieu - cession à la SA d'HLM Logevie des parcelles AX 221-223-240p-37p - Décisions - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/2/ 122 MERIGNAC - Ensemble immobilier bâti sis rue Adrienne Bolland appartenant à l'ETAT - Acquisition - cession à l'OPH Gironde Habitat - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/2/ 123 BORDEAUX BASTIDE - Projet de construction de la nouvelle caserne de pompiers - Cession de l'emprise foncière au SDIS - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/2/ 124 Quartier Dravemont/Floirac - Etude pré opérationnelle - Validation et engagement financier de la Cub - Décision - Autorisation - Convention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/2/ 125 BASSENS - Quartier Bousquet- Avenant de clôture à la convention pluri-annuelle du projet de rénovation urbaine - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/2/ 126 BEGLES- Requalification de l'ancien site de l'Etablissement Central des Matériels de Mobilisation du Service de Santé des Armées (E.C.M.M) - Avenant n°6: convention de clôture relative à la Délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CUB et la SAEMCIB- Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2014/2/ 127 Marchés Publics - Assistance à maîtrise d'ouvrage relative au Système d'Information du service public de l'eau et de l'assainissement - Fonctions cœur opérateur et support assainissement et fonctions communes avec l'eau - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2014/2/ 128 Eysines - Source de Cantinolle - Demande de modification des périmètres de protection - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2014/2/ 129 Actions de solidarité internationale dans le domaine de l'Eau - Appel à projets - Années 2013- 2014 - Validation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DEGROUPEES

Mme CARTRON

2014/2/ 24 Floirac - Grande salle de spectacles - Concession de travaux publics portant BEA - Choix du Concessionnaire - Indemnisation des candidats non retenus - Décision - Autorisation

Mme Françoise CARTRON présente le rapport.

M. Max GUICHARD constate qu'une grande salle de spectacles et de rencontres sportives va enfin se réaliser sur leur agglomération, qui plus est sur la rive droite, apportant ainsi un équilibre d'investissements sur leur territoire. C'est donc avec un très grand plaisir que les élus Communistes et Républicains voteront cette délibération, même s'ils auraient souhaité un autre mode de gestion à dimension pleinement publique de cette grande salle. Quant au choix du candidat chargé de sa réalisation, il leur paraît répondre correctement au cahier des charges émis, mais avec une particularité qui fait conditionner leur vote.

En effet, ce grand groupe privé choisi devra rompre avec une de ses détestables pratiques, vérifiées sur certaines de ses réalisations, quant à l'utilisation de salariés dits « détachés », ne répondant pas à notre Code du travail.

Toujours dans ce sens, au contraire, ils souhaitent – et il sait que c'est avancé – que les clauses sociales les plus hardies (insertion, formation notamment), soient mises en œuvre autour d'embauches contractuelles locales. Ils suivront de près l'ensemble de ces conditions, comme s'y est d'ailleurs engagé **M. le Président**, conditions qui, si elles n'étaient pas respectées, devraient rendre caduc un tel choix de candidat. Il considère que leur institution publique ne peut que s'honorer de porter de telles exigences qui ainsi, font et feront exemple.

Il souhaite ouvrir une petite parenthèse personnelle, ce qu'il fait rarement, car il a un camarade qui s'est beaucoup occupé et préoccupé de ce dossier, qui, lui non plus, ne sera plus dans cette enceinte au prochain mandat. Il souligne qu'il est une des victimes de la réduction du nombre de sièges, et donc du nombre d'élus, dans certaines communes. Il parle de son ami **Jean-Claude GALAN** qu'il apprécie beaucoup, mais il déclare dire cela aussi, parce qu'il va falloir le convaincre que la réduction de 120 à 105 élus est une avancée démocratique, car il n'a toujours pas compris, cela le préoccupe, et il n'a pas le sourire ce matin.

M. Gérard CHAUSSET, pour répondre du tac au tac à son ami **Max GUICHARD**, lui précise que la véritable avancée démocratique, ce n'est pas la quantité, mais ce sera surtout la nature de l'élection, et il pense que la véritable avancée démocratique sera lorsque les conseillers métropolitains seront élus au suffrage direct, peu en importe le nombre.

Puis il indique que cette délibération marque l'aboutissement d'un dossier à fort enjeu pour leur agglomération, puisque la CUB ne sera plus la seule agglomération de sa catégorie sans un grand équipement de ce type. Il rappelle que les élus EELV ont été particulièrement critiques en juillet 2008, lors du premier montage financier et juridique qui leur était alors proposé, et d'ailleurs, ils ont failli avoir un psychodrame à cette époque, se souvenant du vote qui n'était pas particulièrement clair.

Aussi, il leur semble que la remise à plat de ce dossier aboutit in fine à un bon projet pour l'agglomération, même si cela a supposé une attente prolongée pour les habitants, puisqu'ils pourront bénéficier à partir de 2017 d'un équipement culturel et sportif qui répond, à leur sens, à l'ambition métropolitaine. Il ajoute que son positionnement en bordure de Garonne, à proximité du futur pôle Euratlantique, au débouché du pont Jean-Jacques BOSCH, offre une véritable vitrine au projet architectural de Rudy Ricciotti, ainsi qu'une opportunité formidable de rééquilibrage entre les deux rives. Il estime que le modèle juridique retenu, à savoir un contrat de concession de travaux publics, offre les garanties d'une maîtrise de l'engagement financier de la CUB, ainsi que la cohérence entre le projet d'exploitation et les choix techniques retenus. Plusieurs éléments viennent en outre les conforter dans le choix du concessionnaire comme l'intégration urbaine dans un secteur habité ; la ZAC des quais avec le parti pris d'une cour logistique couverte ; l'accent porté sur la multifonctionnalité de l'équipement, offrant ainsi une large place aux manifestations sportives ; la création d'un 1 % culturel, pour soutenir la scène locale et le mouvement sportif local ; l'accessibilité de l'équipement à tous les publics, qui peut paraître une évidence, mais qui, à l'heure des modèles économiques en vogue dans le secteur privé, ne l'est pas nécessairement.

Un seul élément suscite finalement leur interrogation et appelle une certaine vigilance : la question du stationnement. Le parking de 650 places qui est envisagé à proximité de la salle avec gestion par Parcub, leur semble assez peu dimensionné, au regard de la jauge de l'équipement, même si bien entendu, la future desserte en TCSP de la salle engendrera une part modale plus réduite de la voiture, comparé aux 3 000 places du Zénith de Strasbourg. Ce parking de 650 places leur paraît en effet un peu modeste.

À cet égard, ils disposent de propositions. Ils espèrent donc que les négociations du partenaire privé de la CUB, le Groupe Lagardère avec le Groupe Auchan (dont il souhaite qu'ils s'entendent), aboutiront pour mutualiser le parking d'Auchan-Bouliac, car cela représentera alors une solution de bon sens. Il leur paraît souhaitable, plutôt que de construire d'autres parkings supplémentaires, de peut-être mutualiser les équipements existants.

Mme Conchita LACUEY déclare qu'enfin, la grande salle de spectacle va voir le jour. Elle considère qu'il faut qu'ils s'en réjouissent tous et c'est tout un symbole de ce dernier Conseil de mandature, qui entérine le choix du groupement chargé de la construction et de la gestion de cet équipement, quand on sait que c'est l'un des premiers Conseils de la mandature, en juillet 2008, qui avait validé l'idée de l'Aréna qui avortera plusieurs mois plus tard. Elle rappelle que la première fois que l'idée d'une grande salle de spectacle sur la CUB a émergé, c'était en 2000, et treize ans après, ils voient enfin le bout de ce dossier. Elle invite ses collègues à se féliciter que ce mandat ait été celui de la mise en pratique d'une idée née il y a treize ans.

Elle estime que oui, la qualité architecturale de la salle est par ailleurs un véritable plus, dans l'idée de renforcer le rayonnement métropolitain de notre territoire.

Et que oui, les discussions avec Lagardère sur l'aspect des travailleurs détachés ont été régulièrement rappelées, et elle croit qu'il avait été décidé que durant les travaux, les services communautaires feraient régulièrement des visites sur le chantier, pour contrôler les prestataires employés.

Et oui aussi, en matière d'emploi, il est à noter les engagements du groupement de favoriser les PME : avec au moins 35 % de montant des lots traités (partenaires, fournisseurs et sous-traitants) ; de nombreuses clauses d'insertion sociale qui sont à respecter, et ils en feront vraiment le contrôle. Ce qui est important aussi, souligne-t-elle, ce sont des embauches concernant les apprentis ou les formations, qui ont été demandées. Elle fait remarquer qu'il est vrai que le geste architectural a été fort et qu'il y a une intégration urbanistique réussie dans le quartier.

Oui également, à son avis, pour une attention qui a été portée à la réduction maximale des nuisances sonores et l'on s'est aperçu lors de la dernière réunion de consultation, que les riverains étaient très attachés à cette problématique.

Oui enfin, car ils ont été convaincus par les deux acousticiens qui étaient là lors de la présentation du projet, et qui ont su répondre à l'inquiétude des riverains.

Elle estime qu'il faut tout de même souligner aussi le 1 % des recettes aux scènes locales, avec une proposition d'un spectacle gratuit tous les trois ans, pour les artistes régionaux. Elle pense que cela est important pour le développement des activités de leur agglomération.

Tout ceci lui fait dire qu'ils ne seront pas étonnés qu'elle leur affirme que le choix de cet équipement sur la ZAC des Quais à Floirac lui a toujours paru être le plus pertinent, étant en effet en parfaite cohérence avec trois axes de développement de leur agglomération, à savoir au cœur de la ZAC des Quais et à proximité de l'Opération d'Intérêt National et au débouché du futur pont Jean-Jacques Bosc. Elle souligne que ce dernier va donc unir deux quartiers qui, de part et d'autre de la Garonne, offriront une véritable proposition culturelle et économique. Elle considère qu'ils avaient trois équipes qui ont réalisé de magnifiques projets et formulé de magnifiques propositions qui étaient à la hauteur du défi esthétique, technique et culturel à relever. Et, puisqu'il fallait un lauréat, ce fut l'architecte Ricciotti et le Groupe Lagardère, qui ont su remporter l'unanimité, pense-t-elle, des suffrages. Elle estime que ce sera un équipement posé comme un nuage numérique au débouché du pont Jean-Jacques Bosc, et qu'il sera un signal fort à l'entrée de leur agglomération ; il appellera au divertissement, à la création, au vivre ensemble, soit autant de valeurs indispensables à une construction plus humaine de notre société en général, et de leur métropole en particulier.

Elle remercie encore ses collègues, au nom de tous les habitants, présents et futurs, de la Communauté urbaine.

M. Alain DAVID se réjouit en tant que voisin de cet important équipement, qui va être installé sur leur rive droite, mais il souhaite qu'au sein de cette Assemblée, ils aient ici une attention bienveillante vis-à-vis des salles qui existent, qui fonctionnent, et qui accueillent un public très important jusqu'à ce jour. Il considère qu'il ne faudrait pas, par le biais d'une création, créer aussi une concurrence qui viendrait appauvrir, en quelque sorte, l'économie de ces salles. Il pense en particulier aux salles qui sont regroupées dans la SMAC d'agglomération, à la Rock School Barbey, au Krakatoa, au Rocher de Palmer, au Pin Galan, au Carré des Jalles, et à tous ces équipements qui accueillent chaque année des centaines de milliers de spectateurs et qui ont une économie propre. Et il ne faudrait pas à son avis, que le Groupe Lagardère soit tel un ogre dans leur agglomération et qu'il vienne

appauvrir, comme il le disait, en quelque sorte, cet important élément culturel qui a été mis en place et ces nombreux emplois qui sont liés au fonctionnement de ces salles.

Il pense que la Communauté urbaine, en créant cette importante salle, doit aussi penser à toutes les autres salles qui réussissent des centaines de milliers de spectateurs par an et trouvent leur équilibre grâce à l'apport des communes de l'agglomération. Il considère qu'il faudra penser à cet équilibre et à son maintien à l'intérieur de leur agglomération.

Mme Françoise CARTRON va déjà rebondir sur la déclaration d'Alain DAVID, en disant que bien évidemment, leur réflexion a porté sur une salle qui se situait autrement, et non pas bien sûr, en concurrence avec ce qui existe, car ce ne sont pas les mêmes salles de spectacles et ce ne sont pas les mêmes spectacles proposés. Elle précise que la jauge a été conçue pour ne pas pouvoir descendre au niveau des autres salles de l'agglomération, puisque l'on ne pourra pas descendre en deçà de 2 500 places. Donc pour avoir aussi rencontré, en particulier ceux qui gèrent la Rock School Barbey et tout le groupe des Musiques actuelles, elle souligne que bien évidemment, cette salle, dans son objectif, dans sa conception, leur agréée et ils n'y voient pas, justement, une concurrence, mais une complémentarité. Par rapport au 1 %, et par rapport aux spectacles qui pourront être donnés exceptionnellement sur cette scène, elle indique qu'il s'agira pour eux d'une fenêtre supplémentaire pour valoriser ce qu'ils font régulièrement, au quotidien, dans les communes. Elle ajoute donc que cette salle ne s'adresse pas aux mêmes artistes et cela n'est pas du tout, bien évidemment, une salle concurrentielle, parce que sinon, ils passeraient là à côté de leur objectif. Mais elle pense que cette salle peut justement redonner à leur agglomération, une dynamique, une lisibilité, une envie, et faire venir des publics qui, comme ils le savent, viendront à cette grande salle et peut-être, redécouvriront aussi leurs autres salles de l'agglomération.

Elle se déclare ensuite étonnée que ce soit M. CHAUSSET qui se préoccupe des places de parking. Elle précise que, bien évidemment, ils y ont réfléchi et l'emplacement de cette salle n'est pas neutre, il est justement à un carrefour de potentiels de transports en commun, puisqu'il sera à portée de la gare Saint-Jean, parce qu'ils pensent que le public peut être régional, et il sera à portée du nouveau pont avec les transports en commun. Elle ajoute que cette salle sera desservie, bien sûr, par leurs réseaux de bus, et puis l'on pourra venir à pied, à vélo, en train, en bus, en tramway, soit autant de possibilités de dissuader l'usage de la voiture.

Enfin, elle voudrait rendre hommage au formidable travail des équipes de la Communauté urbaine de Bordeaux, car il y a eu une cellule d'appui autant juridique que conceptuelle, qui, a dû travailler l'été sans relâche, sur la mise au point des propositions qui étaient faites. Cette équipe a été d'une extrêmement grande compétence, et d'ailleurs, en particulier l'équipe retenue, les groupes Lagardère et DV Construction, lui en ont fait part, et ils ont trouvé ici des interlocuteurs rigoureux, pointus, qui connaissaient le dossier nouveau et difficile sur le bout des doigts. Elle voudrait leur rendre hommage, parce que si aujourd'hui ils débouchent positivement sur ce dossier, c'est aussi grâce à eux.

Enfin, à titre de petit message personnel, elle déclare être ravie de terminer la mandature, ici, à la CUB, sur un aussi beau projet.

(Applaudissements).

M. le Président Vincent FELTESSE tient effectivement, à remercier la mobilisation des services, des élus, de **Françoise CARTRON** singulièrement, sur ce projet qu'ils évoquent maintenant depuis 32 ans, sur le métropole bordelaise, puisque comme il le disait tout à l'heure, à l'époque la présidence de **Michel SAINTE-MARIE**, le Zénith avait été évoqué et donc, en bonne rhétorique, la boucle est bouclée. Et il était aussi important à son avis, que **Françoise CARTRON**, qui a porté ce projet, puisse être celle qui présentait cette délibération qui permet de concrétiser les choses.

Il indique ensuite qu'ils ont été très attentifs, sur ce dossier, à un certain nombre de difficultés, de points de vigilance, sur les conditions de travail. Il avait répondu à **Max GUICHARD** en ce sens lors d'une plénière précédente, sur les questions d'accessibilité, sur les questions de parking, et sur les questions de coûts financiers qu'il ne faut pas mésestimer dans une période de tension financière.

Enfin, il revient sur l'intervention d'**Alain DAVID**, puisqu'effectivement, un certain nombre de précautions ont été prises et que le projet qui a été retenu est celui qui travaille le plus avec les acteurs locaux. Mais, derrière l'intervention d'**Alain DAVID**, se pose la question de la métropole et des équipements d'intérêt métropolitain, et il est évident à ses yeux que cette grande salle de spectacle est un équipement d'intérêt métropolitain, mais que d'autres équipements le sont également. D'ailleurs, chacun sait bien à son avis, que l'un des sujets dont ils devront débattre à partir de l'année 2015 porte sur ce qui est d'intérêt métropolitain ou pas, et sur ce qu'ils prendront comme équipement d'intérêt métropolitain, en sachant que le budget est contraint. Il souligne que ce sera autant en moins sur d'autres dépenses, mais ils ont ce sujet à traiter dans les mois et les années qui viennent, avec l'équilibre qui doit les caractériser.

Puis il met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2014/2/ 25 Règlement d'intervention en matière de soutien au financement d'équipements sportifs (construction, aménagement, rénovation) - Approbation

Mme Françoise CARTRON présente ce rapport.

M. Franck JOANDET indique que les élus EELV accueillent ce règlement avec un sentiment en demi-teinte.

D'une part, ils sont satisfaits de cette évolution dans la prise en compte, par la Communauté urbaine de Bordeaux, des besoins en nouvelles infrastructures sportives. Cependant, ils sont quelque peu circonspects de ne pas voir un angle suffisamment tranché, quant à son niveau d'intervention. Ce règlement leur propose en effet d'intervenir sur tous les équipements, y compris ceux de proximité, et à leur avis, cette tendance induit en effet une dispersion de moyens, plus qu'une véritable stratégie d'accompagnement d'équipements d'intérêt d'agglomération. A leurs yeux, ces équipements devraient demeurer une compétence communale, ou des autres collectivités supracommunales pour les équipements nécessaires à la pratique des collégiens et des lycéens.

D'autre part, ils estiment que ce règlement d'intervention induit une confusion entre équipement supracommunal et intercommunal. Il rappelle que les équipements intercommunaux ne sont pas automatiquement des équipements d'intérêt d'agglomération,

cette remarque valant également pour les piscines, très souvent citées dans ce règlement d'intervention. Une piscine traditionnelle, même intercommunale, ne relève pas pour eux d'un équipement d'intérêt d'agglomération, car elles sont destinées à accueillir des publics dans la proximité ; cette remarque ne vaut pas pour un stade nautique qui pourrait, par exemple, accueillir des compétitions de niveau national.

En conclusion, ils souhaiteraient que la réflexion qui va s'engager à l'heure de la naissance de la métropole, s'attache à définir un véritable schéma directeur des équipements d'intérêt d'agglomération. Ils estiment que le grand stade et la grande salle de spectacles ne leur permettront pas de rattraper le retard qu'ils ont pris sur un nombre de grandes métropoles françaises. Sans être exhaustif, il précise qu'on pourrait citer les grands équipements structurants qui font aujourd'hui défaut à l'agglomération bordelaise ; en complémentarité de la grande salle de spectacles, il fait observer qu'ils n'ont pas de salle de sports collectifs susceptible d'accueillir un club résidant qui atteindrait le haut niveau national, et chacun connaît le problème qui est posé aujourd'hui concernant la pratique du rugby de haut niveau. Il insiste sur le fait qu'il n'y a pas de stade nautique non plus, capable d'accueillir des compétitions de haut niveau national et international.

Ils voteront donc cette délibération, mais ils souhaitaient assortir leur vote de cet ensemble de remarques.

M. Pierre HURMIC souhaite formuler deux observations. La première, il la fera en tant qu'écologiste, et il précise dire « écologiste », et pas en tant que « lascar », pour reprendre le jargon amicalement perfide de leur collègue Michel SAINTE-MARIE. Il voudrait marquer un peu leur étonnement de voir ce qu'ils considèrent comme un manque d'ambition en matière d'« écoconditionnalité » liée au soutien financier qu'ils seront amenés à apporter.

Il note que dans le règlement, il est simplement mentionné : « *Les équipements neufs doivent être conçus, réalisés et exploités selon une démarche environnementale* ». Ils auraient souhaité que cette mention puisse être accompagnée de conditions précises, par exemple des économies d'eau, des énergies renouvelables, ou que des aides puissent être ventilées, selon les cas, en fonction des efforts consentis par les maires pour réaliser de tels équipements. Il pense qu'ils auraient été dans leur rôle pour ventiler leurs aides en fonction de ces efforts.

Il estime que cette prise en compte devrait être une évidence en matière de bâtiments publics, et qui plus est de piscines, dont on connaît les budgets de fonctionnement en matière d'eau et de chauffage. Il convient du fait que des bâtiments exemplaires, sur le plan environnemental, sont plus chers à l'investissement, d'où une aide nécessaire de la CUB en l'occurrence, et s'avèrent souvent moins chers en fonctionnement quand elles ont fait des efforts au niveau de la construction. Il citera par exemple les efforts qui ont été réalisés pour la construction par la mairie de Bègles, qui a mis au point un système de phytoépuration des eaux avec réutilisation, et installé des panneaux solaires thermiques qui permettent de chauffer l'eau et les bassins. Il n'oubliera pas également, à l'attention de son confrère M. PUJOL, la piscine de Villenave-d'Ornon, pour laquelle il croit aussi qu'au niveau de la construction, des efforts ont été faits pour qu'elle soit effectivement exemplaire en matière de haute qualité environnementale. Tout cela mérite, à son avis, d'être encouragé par la Communauté urbaine.

De même, il a noté qu'aucune obligation n'est faite pour avoir des constructions allant au-delà de la simple réglementation thermique actuelle, comme par exemple la promotion de bâtiments à énergie positive ou de bâtiments passifs. Il juge cela regrettable.

Sa seconde observation concerne plus précisément le sujet qui est abordé, qui est au cœur de cette délibération, à savoir la construction et la rénovation des piscines. Les élus EELV regrettent qu'à cette occasion, ils n'en aient pas profité pour faire précéder leurs aides de véritables schémas directeurs. Ils craignent que l'absence d'un schéma directeur pour la construction et la rénovation des piscines ait pour conséquences d'accentuer le déséquilibre territorial actuel, notamment affectant particulièrement la rive droite. Ils regrettent que l'absence de définition d'une politique sportive d'agglomération les laisse encore une fois sur une logique de guichet. Il considère que cela aurait été de bon augure, pourtant, de le faire avant la clarification des compétences qui leur sera de toute façon imposée en 2015 avec l'arrivée de la Métropole.

Mme Christine BOST voudrait dire toute la satisfaction qui est la sienne de voir arriver ce règlement d'intervention aujourd'hui au sein de leur Assemblée. Et d'abord, parce que c'est **M. le Président** qui a voulu une contrepartie aussi au grand stade, et que l'ensemble des communes puisse développer des projets d'investissement sportif sur leurs territoires. Elle rappelle qu'un des points majeurs est celui du manque en termes de piscines sur leurs communes, alors que l'on voit bien que les exigences en matière scolaire et la situation géographique de leur territoire, à proximité de l'océan, leur confèrent comme exigence, que dès leur plus jeune âge, tous les enfants sachent nager très rapidement. Et l'on voit bien sur la Communauté urbaine aujourd'hui, un déficit en termes d'équipements. Elle se satisfait donc que la Communauté urbaine puisse accompagner les communes dans leurs projets d'investissements liés aux piscines, mais liés également à d'autres types d'investissements, pour combler le déficit qui est extrêmement important sur leur territoire. C'est aussi à son avis, une façon d'accentuer et d'aller un peu plus vite dans les investissements publics qu'ils sont amenés à faire. Elle tenait donc à dire toute la satisfaction qui est la sienne de pouvoir développer avec la commune voisine du Haillan, dans les quelques mois qui viennent, un projet de piscine, pour permettre en particulier à leurs enfants scolarisés de pouvoir être en phase avec l'apprentissage de la natation notamment.

Mme Brigitte TERRAZA se réjouit elle aussi de cette délibération. Elle considère que dans ces temps de raréfaction budgétaire de leurs communes, il est bon que la Communauté urbaine les accompagne sur ce type d'équipements. Elle en veut juste pour preuve que leurs créneaux scolaires, c'est essentiellement la Ville du Bouscat qui les accueille, et elle en remercie **Patrick BOBET**, mais lorsqu'ils ont ouvert le collège de Bruges, ils ont dû retirer des créneaux au collège du Bouscat pour pouvoir en donner quelques-uns à celui de Bruges. On voit bien qu'il y a une vraie urgence sur ces équipements de piscines et à titre personnel, elle se réjouit que ce règlement d'intervention puisse effectivement les accompagner et les aider à mettre en œuvre de tels équipements dans les communes où il y a vraiment un gros manque.

M. Max GUICHARD souhaite faire une très courte intervention, parce qu'il va sans doute enfoncer une porte ouverte, mais, c'est l'intervention de **Pierre HURMIC** qui l'y oblige.

Il demande que leur vote favorable à cette délibération s'entende bien dans le cadre de ces fameux 15 M€, suite à l'investissement sur le grand stade, et en aucune manière, que ce vote préjuge un vote favorable pour une compétence sportive pleine et entière pour la CUB.

Cela dit, et parce qu'il a pu le vérifier, un travail considérable a été fait par l'équipe et par Françoise CARTRON sur cette question, où vraiment, il y a eu une approche sérieuse des différents critères qui ont présidé aux choix qui seront faits, même si, bien entendu, il pense que l'on a dû passer à côté de quelques-uns.

M. Jean TOUZEAU ira dans le sens de ce qui a été dit précédemment et tient surtout à souligner combien il semble pertinent que pour un certain nombre d'équipements, il y ait bien cette vision métropolitaine et, notamment pour les piscines, comme cela a été évoqué, un schéma permettant ainsi de travailler sur la cohérence et sur la complémentarité. Sont beaucoup évoqués les grands équipements, qu'ils soient sportifs ou culturels, mais ils ont dans leurs communes, et il croit sur l'ensemble de la métropole, une priorité éducative, et l'on voit bien, notamment avec les dossiers sur les rythmes scolaires mais également d'autres, combien pour les jeunes lycéens et collégiens, un certain nombre d'équipements qui sont portés à travers cette délibération peuvent permettre d'apporter une réponse extrêmement concrète sur ce volet. Et donc, quand on mesure aujourd'hui le poids des charges d'une piscine municipale et l'importance de cette structure pour les familles et les enfants, il souligne qu'on voit bien combien cette vision beaucoup plus globale s'impose, surtout lorsque l'on est avec une réalité qui va conduire à des investissements lourds, car beaucoup d'équipements, lui semble-t-il, sont aujourd'hui à restructurer ou à reconstruire sur ce plan.

Sa seconde remarque est que cette délibération, qui est une très bonne avancée, va permettre de traiter également un certain nombre de spécificités. Il cite un exemple qui, bien sûr, les concerne tout particulièrement sur la rive droite, qui est la gymnastique, discipline sportive dont on parle peu, mais qui nécessite une salle qui lui soit directement dédiée parce que l'on ne bouge pas les agrès, les tapis, etc., lorsque l'on reçoit des classes. Il précise que l'échelon communal ne permet pas ainsi de répondre à cette discipline, mais grâce à cette délibération, ils vont ainsi pouvoir traiter des territoires beaucoup plus larges.

Voilà pourquoi il pense que c'est une bonne étape, mais qui nécessitera, lui semble-t-il, une réflexion beaucoup plus globale dans le cadre du schéma des équipements sportifs et métropolitains qui s'imposent pour demain.

Mme Françoise CARTRON répond à Pierre HURMIC qu'ils font le pari que les maires, désormais, ne serait-ce que par la nécessité aujourd'hui de faire des économies sur le fonctionnement, se tourneront et choisiront des projets de réhabilitation et de construction qui leur permettront d'atteindre cet objectif, et qui seront donc pleinement dans ces objectifs d'écofonctionnalité qui justement lui sont chers. Elle croit qu'aujourd'hui, si ce n'est par conviction profonde, les conditions financières font qu'ils s'y convertissent de manière très forte.

Ensuite, elle pense que le schéma est sans doute à construire, mais cette délibération n'intervient pas sans un diagnostic partagé très fort, et qu'ils aient identifié où étaient les points forts et les faiblesses, comme elle l'a dit, ainsi que Max GUICHARD. C'est justement comme cela qu'ils vont accompagner les communes pour mettre plus d'équité, parce qu'aussi, dans le sport, il y a cette notion, certes, de phare et d'intérêt métropolitain, mais, il y a aussi celle de proximité qu'ils ne doivent pas perdre de vue. Et elle estime que la Communauté urbaine a intérêt, comme elle l'a souvent dit, à marcher sur ses deux pieds, avec vraiment une ambition métropolitaine très fortement portée, mais sans oublier non plus

la proximité et l'accompagnement des communes dans un contexte où les finances se sont de plus en plus serrées, comme l'a dit Brigitte TERRAZA. Elle pense donc que la Communauté urbaine a peut-être ce rôle à jouer d'accompagnement et de compensateur par rapport à ces difficultés.

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite rebondir sur les propos de Françoise CARTRON, pour rappeler que tout l'équilibre, lors de la prochaine mandature, c'est bien sûr une Communauté urbaine qui devient Métropole, mais aussi une Métropole qui est le bouclier des communes. Dans un moment de désengagement des différents partenaires publics, il considère qu'il y a un dernier rempart pour protéger les communes, qui est la Communauté urbaine et la Métropole, et il faudra en permanence être sur ces deux registres.

Puis il met aux voix cette délibération qui a fait l'objet de beaucoup de débats et de discussions, après avoir remercié une nouvelle fois Françoise CARTRON et insisté sur le fait qu'il faudra continuer cela lors de la prochaine mandature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2014/2/ 44 BORDEAUX - ZAC La Berge du Lac/Ginko - Dossier modificatif de ZAC n°2 et avenant N°3 au traité de concession -Décisions - Autorisations -

M. Michel DUCHENE présente le rapport.

M. Vincent MAURIN fait remarquer que cette ZAC est à ses yeux exemplaire de la difficulté qu'a la Ville de Bordeaux à se conformer à une complète ambition sociale. Alors que les élus Communistes et Républicains étaient quasiment les seuls, en 2008, à contester la programmation de seulement 25 % de logements sociaux dans celle-ci, ils ne peuvent d'abord que se réjouir de voir que 207 logements très sociaux, PLAU/PLAI, seront enfin programmés dans ce quartier, comme M. DUCHENE vient de le souligner.

Mais leur enthousiasme s'arrête là, car l'augmentation de la surface dédiée au logement sur la ZAC n'est, hélas, pas l'occasion d'une véritable nouvelle ambition pour ce quartier. Ils constatent qu'il n'y a aucun nouveau PLUS programmé, alors que l'accession dite « sociale » continue, elle, de progresser. Pire, au terme de cette modification, c'est encore une fois l'accession dite « libre », aux prix énormes du marché, qui se taille la plus belle part du gâteau, avec une augmentation de la surface consacrée : 96 000 m². Ils relèvent qu'on est loin de la réponse aux besoins des Bordelais et des Bordelaises, et ils peuvent craindre pour ce quartier, une nouvelle floraison exponentielle du nombre de panneaux à vendre ou à louer. C'est, à ses yeux, un comble pour une ZAC qui, modifiée, coûte 6 M€ de plus à la collectivité. À ce prix-là, ils estiment que leur ambition sociale aurait dû être beaucoup plus grande. Ils font observer qu'ils avaient proposé 50 % de logements véritablement sociaux pour Ginko, parce que ce sont les familles modestes qui, sur notre territoire, ont le plus besoin d'écoquartier.

Enfin, il reste assez sceptique sur l'idée de reporter la livraison du nouveau groupe scolaire à 2019.

M. Pierre HURMIC rappelle tout d'abord le contexte de cette délibération qui intervient notamment à la suite de l'échec du programme commercial initial porté par Immochan, sur lequel les élus EELV, ici, avaient d'emblée été très critiques, et dont l'issue ne les étonne guère, à vrai dire, au regard de la surdensité commerciale de leur agglomération. Il indique que cet aspect, ainsi que d'autres plus marginaux, engendrent donc une évolution du programme de construction, afin de garantir désormais l'équilibre économique de la ZAC.

Il note que l'augmentation du nombre de logements est de plus de 568 logements nouveaux, comme cela a été rappelé, ainsi que la nouvelle répartition plus favorable aux logements locatifs sociaux dont, naturellement, il se félicite et se réjouissent très sérieusement, de même que la création d'une résidence sociale pour jeunes travailleurs qui répond à un véritable besoin existant dans la ville de Bordeaux, mais aussi dans l'agglomération.

À l'occasion de cette délibération, ils souhaiteraient faire d'une part une remarque et d'autre part, une suggestion.

Concernant la remarque, ils veulent attirer l'attention de leurs collègues sur le prix de sortie des m² commerciaux de la ZAC, qui bien souvent, aboutit à des locaux qui sont absolument inaccessibles pour des jeunes entrepreneurs, pour des petits commerces, ainsi que pour des commerçants non soutenus par un franchiseur, et de même, des services aux habitants tels que les professions médicales, également, qui sont confrontés à ces prix de location, excessifs. Il prendra simplement comme exemple, la pharmacie existant à Ginko, qui actuellement, pour un local de 200 m², paie 6 000 € de loyer par mois. Il estime bien de vouloir améliorer la densité commerciale sur le quartier, mais il faut que des efforts soient faits par l'aménageur pour être beaucoup moins dissuasif, et il note d'ailleurs que le rapport évoque une meilleure intégration urbaine des surfaces commerciales, ce qui passe incontestablement par des efforts de prix qui, aujourd'hui, n'existent pas.

Quant à la suggestion, ils demandent pour donner corps au qualificatif d'écoquartier, qui sous certains aspects, dans le cas d'espèce de la ZAC Ginko, ne leur paraît pas suffisamment justifié, d'intégrer la participation des citoyens et acteurs du quartier dans la conception et la gestion des espaces publics futurs de la ZAC, profitant ainsi du caractère phasé du projet urbain Ginko. Il croit qu'il y a déjà actuellement 1 000 habitants sur le site, et qu'ils doivent tout faire pour que ces 1 000 habitants qui constituent déjà le noyau dur des habitants de Ginko, puissent être associés aux aménagements futurs. Il rappelle que la démocratie participative est de plus en plus à l'ordre du jour dans la gestion et l'aménagement de l'espace public par les habitants, et il pense qu'ici, ils ont une occasion rêvée de donner corps à ce précepte, surtout s'agissant d'un écoquartier.

Il ajoute enfin qu'à l'heure où l'on s'oriente vers de nouveaux modes de production d'habitat, comme en témoigne le rapport sur l'habitat participatif qu'ils voteront tout à l'heure lors de ce même Conseil, associer les habitants dans la création des espaces urbains prendrait tout son sens dans ce quartier vitrine, et contribuerait à renforcer le lien social entre les habitants.

Telle est leur suggestion pour les aménagements futurs de cette ZAC.

M. Michel DUCHENE voudrait répondre assez rapidement à ses collègues, en particulier à **M. MAURIN**, parce qu'il lui avait déjà répondu en Commission, en lui rappelant que Franck

Potier, le représentant à la Commission du Groupe Bouygues, avait affirmé sans que son collègue mette sa parole en doute, qu'il n'y avait aucun problème de commercialisation aujourd'hui, et qu'il ne voyait pas de panneau « à vendre » ou « à louer » sur les logements des immeubles déjà construits. Il propose donc d'éviter ce genre d'affirmation, car ce n'est pas très bon pour l'aménagement.

Concernant le nombre de logements sociaux, il lui rappelle avoir répondu dans son intervention.

En réponse à Pierre HURMIC, il l'invite à se souvenir concernant la pharmacie, que c'est Aquitanis qui décide du prix du loyer. Mais sur le fond, il reconnaît qu'il a raison, et c'est d'ailleurs une commande du Maire de Bordeaux au Groupe Bouygues dans la nouvelle opération commerciale, d'obtenir le plus possible des surfaces commerciales qui soient accessibles aux commerces de proximité. Il indique que le but aujourd'hui dans cette nouvelle réorganisation du centre commercial, c'est d'avoir des commerces de proximité à des prix attractifs, de telle manière que cet espace commercial s'intègre totalement dans le quartier. Il l'informe donc que sa proposition est déjà prise en compte et que c'est une demande au Groupe Bouygues.

Le second point qu'évoque son collègue concerne les citoyens, et il lui précise que ce dont il parle existe déjà. Il pense qu'il a vu l'article de Sud Ouest où un certain nombre d'habitants s'interrogeaient sur la manière dont le quartier se développait, sur la présence par exemple des moustiques, des ragondins ou des canards qui sont déjà présents, ce qui prouve bien que l'écoquartier a pris une certaine dimension. La réalité est là, fait-il observer, les citoyens se sont installés, ils ont commencé à débattre, ils ont commencé à réfléchir à leur environnement, et la concertation se développe. Il estime donc que finalement, leur proposition est prise en compte.

Il ajoute sur cet écoquartier, que l'on a eu parfois tendance à mal le comprendre. Aujourd'hui, il est en train de se développer et il indique que l'on voit petit à petit les habitants s'y installer, vivre dans de bonnes conditions, et il suffit d'aller à la sortie de l'école pour s'apercevoir que les familles sont présentes. C'est finalement un quartier dont l'on a rêvé pendant un temps, l'un des premiers écoquartiers de l'agglomération, et il fait observer qu'il est en train de sortir du sol. Il souligne que les choses se passent plutôt bien, alors autant le soutenir dans la mesure où ils l'ont décidé tous ensemble.

Mme Nathalie DELATTRE voudrait rassurer Pierre HURMIC qui le sait, puisque son assistante a participé à cette réunion, et lui dire qu'elle a encore récemment fait une réunion de concertation, le 11 février dernier, où ils ont pu aborder avec les riverains toutes les petites problématiques comme les moustiques, avec le culex pipiens qui est un moustique urbain qui s'est développé dans les caves du chantier qui n'étaient pas finies, et ils sont en passe effectivement de régler cette problématique avec le syndic. Elle indique qu'ont été évoqués le ragondin, mais aussi les problèmes de chauffage, de stationnement, et ils ont débattu pendant deux heures, dans le cadre d'un rendez-vous régulier qui est donné aux riverains. Mais elle indique que ce que ces derniers souhaitent faire passer comme message, c'est qu'ils vivent bien dans cet écoquartier, qu'ils en ont une bonne image, qu'ils se sont appropriés leur quartier avec une salle polyvalente qui leur a été livrée le 20 décembre, et dans laquelle les associations qui se sont créées commencent à se réunir et à faire vivre socialement leur quartier en lien avec les Aubiers. Elle ajoute qu'un petit journal d'habitants a été distribué le 1^{er} février à l'occasion de l'inauguration du tram, et

souligne qu'il s'agit d'un quartier qui est en train effectivement de se constituer et socialement d'exister. Elle tenait à rassurer Pierre HURMIC sur ce sujet.

M. Pierre HURMIC précise qu'il aurait été totalement rassuré si cette dimension participative avait été incluse dans la délibération. Il souligne qu'il n'a pas forcément les mêmes échos, ceux qui lui reviennent du terrain étant que l'on fait de l'information, et que ce n'est pas lui qui a évoqué les ragondins et les moustiques, mais sa collègue qui vient de le faire. Il constate qu'ils font effectivement de l'information sur le terrain, mais ce qu'il leur demande aujourd'hui, c'est d'associer aux futurs espaces publics les habitants existant déjà sur le site, car il n'a pas trouvé ce principe à l'occasion de la délibération. S'ils veulent le faire, il estime que c'était l'occasion rêvée de l'affirmer. C'est bien de le dire aujourd'hui, c'est bien de faire de l'information, mais pour un écoquartier, il considère qu'il faut être beaucoup plus ambitieux qu'ils ne le sont jusqu'à présent, et c'est tout ce qu'il a voulu dire.

Mme Nathalie DELATTRE insiste sur le fait que ce n'est pas que de l'information, mais de la concertation, et indique qu'il y a eu des engagements qui ont été pris, et notamment l'accompagnement pour les deux médecins qui souhaitent s'installer en complément du kiné.

M. Alain JUPPÉ souligne que ce quartier est un beau quartier, qui est au milieu du gué aujourd'hui, et n'est pas complètement achevé, mais il a très bien démarré, et il appartient à la Ville d'organiser la concertation comme elle le fait. Il voudrait remercier Nathalie DELATTRE, qui est maire adjoint chargé de ce quartier, de le faire de manière très régulière et très continue.

Il indique qu'il aimerait que l'on parle de ce quartier autrement qu'en parlant des moustiques et des ragondins, parce que ce n'est pas exactement cela qui s'y passe. Il rappelle qu'ils ont ouvert récemment la salle Sarah Bernhardt qui est un local polyvalent dans lequel existe une ludothèque qui marche très bien, avec un centre d'animation de quartier, un pôle pour les seniors, et une très belle salle de réunion. Il ajoute que l'école a été ouverte avant même que les habitants n'arrivent, que la crèche fonctionne également, qu'un projet de Maison des danses est en cours d'élaboration et qu'un gymnase viendra compléter les choses. Il fait observer qu'il est en train de se passer quelque chose de très important, c'est que les habitants des Aubiers commencent à s'intéresser à ce qu'il se passe à Ginko, et réciproquement, et donc, l'on va réussir la couture entre ces deux quartiers, pourtant a priori très différents. Il pense que la Communauté urbaine et la Ville de Bordeaux devraient se féliciter de l'état d'avancement de ce beau quartier.

Mme Martine DIEZ déclare apprécier entendre M. JUPPÉ dire que les habitants des Aubiers s'intéressent fortement à Ginko par rapport à toutes les mesures qu'il a instaurées, en l'occurrence la maison de quartier ou, plus exactement, salle polyvalente, mais il n'en demeure pas moins qu'ils peuvent s'intéresser, vu que sur le terrain, chez eux, ils n'ont rien. Elle considère que cela fait vraiment des décennies que M. JUPPÉ a laissé de côté ce quartier.

M. Alain JUPPÉ ne répondra pas, parce que l'on tombe à son avis, dans le ridicule. Il pensait que sa collègue connaissait les Aubiers, qu'elle connaissait les travaux qui sont en cours, qu'elle connaissait les équipements sportifs dont ce quartier a été doté, qu'elle connaissait l'arrivée du tramway qui a changé complètement la relation des Aubiers avec le

reste de la ville. Ce qui vient d'être dit relève à ses yeux de la prochaine réunion de campagne électorale et pas du Conseil de communauté.

(Applaudissements).

Mme Martine DIEZ réitère ce qu'elle a dit. Elle considère qu'aujourd'hui il s'en occupe, mais ils n'ont pas un centre d'animation digne de ce nom, car il est vétuste, il est minable à son avis, et elle juge que c'est réducteur, sachant que les gens n'ont que cet endroit pour se réunir. Il y a une bibliothèque sur laquelle il y aurait vraiment lieu aussi de travailler, et elle se demande si aujourd'hui **M. JUPPE** pense aux Aubiers, c'est parce qu'il y a Ginko et parce qu'il veut donner l'impression de s'intéresser à eux, alors que jusqu'à maintenant, rien n'a été fait.

M. Alain JUPPÉ invite **Madame DIEZ** à une réunion contradictoire aux Aubiers entre elle et lui, déclarant: « L'on va s'amuser, vous allez voir ! ». Il estime que ce n'est pas possible de dire des âneries pareilles.

M. le Président Vincent FELTESSE précise vouloir bien y participer lui aussi, tandis que **Mme Martine DIEZ** indique réitérer ses propos.

M. le président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

M. DUCHENE

2014/2/ 45 BORDEAUX -OIN - EURATLANTIQUE - ZAC SAINT JEAN BELCIER -
Dossier de réalisation - AVIS de la Communauté urbaine

M. Michel DUCHENE présente ce rapport.

M. Max GUICHARD souligne qu'il leur est donc demandé, par cette délibération, de donner un avis favorable de la CUB sur la ZAC Saint-Jean Belcier ; avis motivé par le fait que celle-ci répond aux ambitions métropolitaines de ce secteur stratégique de l'agglomération.

Il invite donc à prendre les points les uns après les autres sur la base de ce qu'ils savent de l'ambition métropolitaine. Il rappelle que la première de ces ambitions, c'est de pouvoir loger tout le monde et il demande quel quartier est mieux placé pour répondre à cet enjeu que celui de la gare. Les élus Communistes et Républicains se sont d'ailleurs félicités que la CUB prenne position en faveur de l'inscription au SCOT d'une proportion de 40 % de logements sociaux hors PLS. Mais ici, dans un secteur en effet stratégique, ils constatent qu'ils seront donc au mieux à 35 %, PLS inclus. Ils se demandent si l'on ne pouvait pas faire mieux, alors qu'une proportion non négligeable du foncier, nerf de la guerre en la matière, appartenait à la puissance publique. Pour leur part, ils pensent que si, et qu'il faut aller beaucoup plus loin pour le logement pour tous. Il espère que cette fois-ci, ils y répondront et qu'ils ne passeront pas par les ragondins.

Il indique que la seconde ambition importante, c'est l'emploi. Il entend encore Alain JUPPÉ s'insurger il n'y a pas si longtemps contre le fait que le groupe des élus Communistes et Républicains qualifiait Euratlantique de « centre d'affaires », et il pense que sa cohérence voudrait qu'il demande aujourd'hui le retrait de cette délibération qui commence par cette phrase : « *La ZAC Saint-Jean Belcier vise à créer autour de la gare un centre d'affaires permettant d'accueillir de grandes fonctions tertiaires dans un quartier renouvelé* ». Mais il sait ce que M. JUPPÉ va peut-être lui dire, à savoir que le tertiaire n'est pas un vilain mot et que ce centre d'affaires hébergera des emplois. Certes, reconnaît-il, mais il demande combien il en restera à Mérignac, à Bordeaux-Lac ou à Mériadeck, car, de l'aveu même de l'OIN, ce centre d'affaires va véritablement siphonner l'emploi sur la CUB, puisque 70 % des emplois d'Euratlantique seront pris ailleurs, notamment dans les sites précités.

Il lui demande si c'est là une logique de développement et si c'est vraiment cela l'apport d'Euratlantique à l'objectif de création de 75 000 emplois d'ici 2030, sans compter que l'on ne sait pas combien de créanciers honnêtes comportent les 30 % restants. En réalité, ce centre d'affaires constitue à ses yeux, la négation de l'identité de ce quartier où cohabitent rail et fleuve. Il insiste sur le fait que ce sont là les potentialités de Saint-Jean Belcier, et il aimerait savoir où elles sont dans ce projet, sachant que seuls 2 % de surfaces planchers de cette ZAC seront consacrés à des activités productives, ce qu'il juge une aberration. Et, là encore, il estime qu'ils auraient pu concevoir que la gare Saint-Jean ne conserve qu'une vocation transport de voyageurs, mais, dans ce cas, il se demande où est le projet de développement du rail logistique, car il observe qu'il n'y en a pas, ce qui l'amène au dernier point de l'ambition métropolitaine qui les intéresse : le développement durable.

Il souhaiterait savoir si on pourra transporter des marchandises autrement que sur des camions dans cette ZAC, dont un des poumons est le Marché d'Intérêt National, et en dépit de la présence du rail et du fleuve, il constate que la réponse est malheureusement non ; pire, de l'autre côté de la Garonne, chacun sait que des entreprises ont voulu s'installer et développer le transport par barges, et qu'elles ont reçu un avis négatif de la mairie, et de grandes hésitations polies de la CUB, ce qu'il ne trouve pas normal.

Il pense que l'on peut toujours installer des jardins partagés ou pas, construire des bâtiments de haute qualité environnementale, tracer des pistes cyclables, car il faut tout cela, mais il demande comment ils résoudront la cogestion dans l'agglomération s'ils ne trouvent pas des alternatives aux camions. Il considère que ce n'est certainement pas en tournant le dos aux atouts de ce quartier.

Il précise que si d'autres points auraient mérité argumentation, mais ces trois là sont l'explication de leur refus d'approuver le contenu de cette ZAC.

M. Jacques GUICHOUX souhaite intervenir sur l'aspect économique relatif à ce dossier en changeant de perspective d'analyse, et en ayant une vision plus globale tant dans l'espace, c'est-à-dire en parlant de m^2 , que dans le temps.

Il estime que l'OIN devrait comprendre environ 20 % de m^2 de bureaux et la ZAC de Belcier, dont ils parlent aujourd'hui, n'est qu'un sous-ensemble de ce grand projet ; elle offre une remarquable proximité avec la gare, proximité qui est et sera recherchée par les entreprises. Augmenter sensiblement et raisonnablement dans ce secteur le taux en m^2 de bureaux n'a, pour lui, rien d'aberrant, et sera un facteur d'attractivité pour les fonctions tertiaires. Il croit qu'il ne faut pas que l'on oublie qu'il existera bientôt des technologies de communication qu'ils ne connaissent pas encore.

Concernant la nature des emplois et des activités, il insiste sur le fait qu'il ne faut pas oublier qu'il est prévu des locaux d'activité dans les projets Garonne Eiffel et Bègles Garonne, et puis, il demande de ne pas non plus oublier l'accueil d'activités productives avec la densification du MIN de Brienne.

Quant à la question emplois endogènes/emplois exogènes, il leur rappelle que l'attractivité est une alchimie complexe. Il précise ne pas dire cela parce qu'ils sont un jour de Saint-Valentin, mais il convient que l'attractivité économique est compliquée. Conserver des emplois existants est, à son avis, essentiel, et permettre des redéploiements et des regroupements au sein de la Communauté urbaine est porteur de perspectives. Il souligne que la fusion interrégionale qu'a vécue la Caisse d'Épargne Aquitaine avec Poitou-Charentes a montré que l'on pouvait positionner un siège sur Bordeaux, et la dynamique qui a suivi le positionnement de C-Discount aux bassins à flot est aussi à méditer. Les études qui ont été présentées en Commission de développement économique, et il pense en particulier à celle de la Banque de France, ont mis en avant certains de leurs points faibles ainsi que de leurs points d'amélioration, en particulier, les experts ont insisté sur la liaison avec la capitale, l'absence de sièges sociaux ou de grands sièges interrégionaux. Il pense que l'OIN Euratlantique va leur permettre enfin de remettre les pendules à l'heure. Leur croyance en la potentialité économique de ce secteur, sans bien sûr oublier la dimension environnementale, la dimension humaine à travers le logement, lui semble devoir être affirmée avec ambition et sans réserve.

M. Max GUICHARD tient à lui dire que franchement, les bras lui en tombent !

M. Alain JUPPÉ voudrait dire à **M. GUICHOUX** qu'il souscrit pleinement à ses analyses et que les bras ne lui en tombent pas.

Il souhaite juste apporter une petite précision, parce qu'il ne veut pas s'exprimer longuement là-dessus, qui est que le fameux ratio 70 ou 75 % d'emplois dits endogènes et 25 % exogènes, ce n'est pas un objectif de l'OIN, mais c'est une étude d'Ernst&Young. Il indique que naturellement, ils vont se battre pour que cette proportion soit modifiée comme ils l'ont constaté d'ailleurs dans toutes les grandes villes où la ligne à grande vitesse est arrivée. Il signale qu'il parlait très récemment avec un adjoint au maire de Nantes qui lui expliquait l'impact qu'a eu dans cette ville l'arrivée du train de Paris à deux heures. Il voulait simplement préciser cela, à savoir que ces 75/25, ce n'est pas quelque chose qu'ils retiennent comme objectif, et c'est évidemment une proportion à modifier.

M. le Président Vincent FELTESSE a trois remarques à faire, et d'abord, il rappelle qu'ils sont là juste sur la partie ZAC Saint-Jean Belcier, et qu'ils ont fait un choix non négligeable ensemble de maintenir l'activité du MIN, ce qui était quand même une discussion assez importante. Il précise qu'ils peuvent voir si, éventuellement à la marge, il peut y avoir quelques activités économiques supplémentaires hors bureaux.

Le véritable enjeu pour lui est en face, du côté de Garonne Eiffel sur Floirac, où il y a aussi l'AIA. Il les invite à se souvenir de la réunion qu'ils ont eue à l'aéroport de Mérignac sur l'opération d'intérêt métropolitain, et des discours qu'ils ont pu tenir, y compris du président de la Région, Alain ROUSSET, évoquant l'Aéroparc qui existe sur Saint-Médard - Mérignac, l'Aérocampus qui est à Latresne, l'AIA au milieu avec, à proximité des capacités foncières non négligeables, maintenant que l'on a réglé les problèmes de risque inondation. Il souligne qu'ils ont donc là, quand même, un enjeu économique industriel autour toujours de

la question de maintenance aéronautique, ce qui est un vrai point fort, et il pense donc qu'à l'intérieur de l'OIN ou juste à proximité, c'est quelque chose qu'ils doivent cibler plus particulièrement.

En troisième point, il faut quand même à son avis, au-delà des objectifs qu'il y avait dans Euratlantique (d'abord les 50 % endogènes et puis ensuite les 70), qu'ils aient une réflexion un peu plus globale sur les sièges sociaux qui sont en train de déménager de certains endroits de la métropole pour aller dans le quartier d'Euratlantique. Il note que pour l'instant, c'est plutôt à l'intérieur de Bordeaux que tout cela se fait, entre la Caisse d'Épargne à proximité et des bailleurs sociaux qui ont le même genre de sujets, mais il faut quand même qu'ils aient une réflexion stratégique pour qu'il n'y ait pas un appel d'air sur certaines zones de bureaux, comme le nord de Bordeaux ou Mérignac, et une aspiration sur Euratlantique. Il estime que c'est un enjeu des mois qui viennent.

M. Alain JUPPÉ est d'accord, mais ils n'éviteront pas le transfert d'un certain nombre de bureaux, et croit d'ailleurs qu'il ne faut pas chercher à l'éviter, parce que certaines entreprises occupent des bureaux obsolètes et ont donc besoin de renouveler leur parc de bureaux. Il rappelle qu'il y a des bureaux amiantés, d'autres qui ne sont pas équipés en très haut débit, et il y aura donc des mouvements qu'il ne faut pas exclure, naturellement, à condition que ce ne soit pas l'essentiel des créations d'emplois autour de la gare.

M. le Président Vincent FELTESSE indique qu'effectivement, l'on ne peut pas empêcher les mouvements, mais il y a quand même une réflexion à avoir sur les zones de bureaux qui peuvent être, à un moment ou à un autre, presque en friches. Il considère qu'il faut que l'on ait là le plus d'allant possible.

Puis il met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

M. DUPRAT

2014/2/ 47 Commune de Bordeaux - Attribution d'une subvention d'équipement à la ville de bordeaux pour la réalisation d'un ponton aux bassins à flot - Convention - approbation - autorisation de signature

M. DUPRAT présente ce rapport, en soulignant qu'il ne pense pas que ce soit sur le fond que porteront les interventions.

M. Vincent MAURIN le lui confirme, car qui dit ponton, dit bateaux, et qui dit bateaux, dit entretien, réparations, etc. Cette délibération lui permet de revenir rapidement sur l'activité de réparation navale sur les formes de radoub sur le bassin à flot numéro 1, dont ils n'ont cessé de répéter qu'elle devrait devenir une priorité, à la fois pour la Ville de Bordeaux et pour la Communauté urbaine. Il voulait souligner que c'est avec satisfaction qu'ils ont constaté il y a quinze jours, une nouvelle, timide, mais réelle ouverture du maire de Bordeaux sur ce dossier de réparation de navires de grande plaisance, dite refit. Il observe qu'il aura fallu pour cela de nombreuses interventions de leur groupe ici, d'autres élus, et des associations du quartier de Bacalan. Lors du dernier Conseil municipal de Bordeaux, il a même été conduit à lire des passages entiers du rapport du bureau d'études Apave, dont le

maire semblait ignorer le contenu. Il répète que c'est donc plutôt une bonne nouvelle qu'enfin l'on mette en perspective une activité de réparation dans les bassins à flot. Il pense qu'avec ce projet, ils vont peut-être pouvoir aller plus loin sur le débat d'une nouvelle économie du fleuve non concentrée simplement sur la seule ambition touristique, mais interrogeant comme il l'a déjà dit ici il n'y a pas très longtemps, le transport de granulats par barges, le transport des déchets vers Bègles Astria, interrogeant la nécessité de créer sur le territoire une nouvelle logistique urbaine, à la fois intracommunautaire et, pourquoi pas, départementale, par un retour de la batellerie à Bordeaux ; batellerie qui se développe dans d'autres grandes villes européennes et qu'ils ont du mal à voir poindre chez eux. Il souhaitait donc, tout simplement, se féliciter que ce nouveau ponton pourra jouer un rôle nouveau, comme il l'espère, sur l'ensemble de la problématique économique du fleuve à Bordeaux.

Puisque l'on a parlé de refit, **M. Jean-Pierre TURON** se doit en effet d'intervenir, puisque de temps en temps, il entend parler de Bassens et de bassins à flot. Il tient simplement à rappeler qu'en effet, le refit est un secteur d'activité en pleine expansion, en particulier qui est absent ou peu présent sur la façade atlantique, et qu'il y a des demandes pour que des activités y soient installées, là où il y a un savoir-faire local extrêmement important, et une volonté locale.

Tout à l'heure, a été évoquée l'aéronautique, mais sur aéronautique et nautique, il fait observer qu'il y a pas mal d'activités qui sont absolument liées et identiques, en particulier pour tout ce qui est l'entretien, la transformation des cabines, etc.

Ensuite, il souligne que l'on a à la fois un atout et presque un inconvénient, parfois, avec une très grande diversité de sites et d'installations, chacun avec ses avantages et ses inconvénients. Il estime que l'extrême diversification, par moment, est aussi un inconvénient, sauf si l'on sait bien raisonner et que l'on calibre bien l'activité et le niveau, et en particulier, puisque l'on parle là de bateaux et de yachts essentiellement, il faut savoir de quel calibre il s'agit.

Il rappelle que l'activité refit, ce n'est pas simplement de la maintenance ou de la restructuration de bateaux de luxe, mais il y a une nécessité d'avoir un point d'ancrage où il y a un historique, comme c'est le cas en effet pour les bassins à flot, parce que c'est un atout pour l'installation et pour un projet, et pour la vie des équipages qui ne sont pas tout à fait ordinaires, l'importance de la ville voisine constitue l'attrait du quartier. A ses yeux, c'est une des conditions du dossier, comme on le sait bien, pour qu'ait lieu cet ancrage.

Il précise que, bien sûr, comme cela avait été évoqué plusieurs fois, la commune de Bassens a des installations tout à fait particulières avec une forme de radoub, des espaces assez exceptionnels, des espaces pour permettre des activités et un éloignement des habitations qui, signale-t-il, a été le fait aussi d'une volonté communale pour pouvoir permettre à des activités de se développer sur le site. Si le site est adapté, il y a des choses qui l'ont un petit peu gêné dans ce qu'il a pu lire dans la presse comme : « l'on peut le mettre à Bassens, parce que s'il y a du bruit... ». Il indique que là, le maire de Bassens n'est pas tout à fait d'accord, et rappelle quand même que lorsqu'il s'était porté volontaire pour l'installation d'une filière de démantèlement qui, peu à peu, prend sa place, une des conditions pour la venue du Clémenceau avait été en effet que technologiquement, il y ait la torche à plasma qui fasse partie du projet. Il fait remarquer qu'il n'y a aucune contradiction entre le fait de traiter un certain nombre de choses comme le démantèlement et le refit sur lequel il reviendra, qui ne fait pas tant de bruit que cela. Il peut personnellement en parler, parce qu'il habite quand même à 200 m de la forme de radoub et est un des premiers

habitants du secteur. Il peut donc attester que lorsque cela est bien fait, sachant que cela peut être fait encore mieux, l'on peut atténuer le bruit. Quant aux autres nuisances qui sont liées aux peintures, etc., il est évident qu'il y a des précautions à prendre comme des couvertures amovibles, car cela existe, comme il a pu aussi le voir en Italie. Il estime donc qu'il y a, en effet, l'avantage d'avoir de l'espace, mais il ne s'agit pas de faire croire que des installations vont pouvoir venir à Bassens, parce que les nuisances seraient destinées à Bassens. Dans ce cas là, il considère que ce ne serait pas correct, parce que toute la volonté est de permettre à des activités de se développer, mais en constituant en même temps une vitrine technologique. Il souligne qu'actuellement, ils ont ces pôles, ils ont MICHELIN qui sont en avance sur la technologie, et ils tiennent à ce que justement, sur le port, les installations qui viendront, que ce soit du démantèlement ou du refit, le fassent avec une valorisation technologique extrêmement importante. Il répète qu'ils veulent que cela devienne une vitrine technologique pour un certain nombre d'activités. A son avis, ce n'est que comme cela, d'ailleurs, que l'on pourra vraiment comprendre que ce qui est déchets ou ce qui est transformation, puissent être des ressources, mais il insiste sur le fait que l'aspect technologie est un élément extrêmement important.

Il confirme donc que la commune de Bassens est prête à accueillir ce qui ne peut pas être calibré pour les bassins à flot, mais à la condition véritablement que des efforts soient faits pour que les nuisances qui ont été évoquées ne soient pas perceptibles de l'extérieur, et l'on sait que c'est parfaitement possible, parce qu'il y a aussi la place pour que ce soit possible. Il souligne qu'il faut ajouter ce volet environnemental extrêmement fort, parce que lorsqu'il lit « assorti du deuxième aspect », cela pourrait faire apparaître que la commune de Bassens aurait ce que les autres ne veulent pas. Or, il s'inscrit dans le combat contraire, c'est-à-dire qu'il veut bien un certain nombre de choses que les autres ne veulent pas, mais parce qu'il y a des conditions pour pouvoir le faire, et d'une manière environnementale qui soit absolument exemplaire. C'est cette dimension-là qu'il tient à ajouter.

Pour terminer, il rappelle que pour le point d'ancrage, il faut que les bassins à flot, qui est le lieu de l'histoire de la ville et de l'activité liée au maritime, soient ce point de départ et d'ancrage. Et puis, comme l'on a le sens communautaire, il considère que des choses pourront se faire ailleurs, mais avec des complémentarités intelligemment étudiées, et toujours avec un souci environnemental extrêmement important, qu'il soit situé aux bassins à flot ou à Bassens.

Mme Martine DIEZ note qu'effectivement, l'implantation d'un pôle refit sur les bassins à flot est loin de faire l'unanimité. Comme elle interpelle **M. JUPPÉ**, celui-ci constate que c'est sa fête, aujourd'hui. Il trouve que **Mme DIEZ** s'intéresse beaucoup à lui, et il en est heureux, mais lui demande si c'est la Saint-Valentin.

M. le Président Vincent FELTESSE ajoute que c'est une Saint-Valentin comme une autre.

Mme Martine DIEZ est désolée, mais elle ne fait que dénoncer une vérité et elle n'invente pas. Elle déclare être très terre à terre, et elle sait comment **M. JUPPÉ** a perçu l'implantation de ce pôle refit sur le quartier où elle vit, en l'occurrence en mettant systématiquement en avant des nuisances sonores, olfactives et visuelles. Elle reprendra ni plus ni moins que la morale de Jean de La Fontaine : « qui veut tuer son chien l'accuse de la rage ! » À ce jour, il semblerait que **M. JUPPÉ** voudrait entrebâiller une porte, ce dont elle prend acte, mais elle espère qu'elle va s'ouvrir intégralement, car au nom de l'histoire de Bordeaux, au nom du classement de la ville de Bordeaux comme étant quand même historiquement une ville portuaire, ils ne peuvent déployer uniquement le côté touristique. Ils voient sur ce bassin à

flot, monter la Cité des civilisations du vin, un musée maritime est en projet sur ce même secteur, il y est question maintenant d'un grand hôtel de luxe, de commerces de luxe, d'appartements de grand standing, mais au jour d'aujourd'hui, elle rappelle que les Bordelais qui se lèvent au quotidien ont besoin de travailler et de se loger. Elle insiste sur le fait qu'il n'y a pas systématiquement des technocrates sur Bordeaux, car il y a aussi des ouvriers qui travaillent de leurs mains, qui ont une richesse dans leurs mains, et elle incite à leur donner la possibilité de travailler et d'exploiter cette richesse.

M. DELAUX lui demande si, dans le tourisme, on ne travaille pas.

Mme DIEZ poursuit que sur les bassins à flot, ils peuvent le faire, et ils ont besoin en l'occurrence de chaudronniers, ils ont besoin de peintres, ils ont besoin de zingueurs, ils ont besoin de beaucoup d'ouvriers qui ne sont pas toujours mis en valeur. Comme il y a les formes de radoub, elle estime qu'ils peuvent les remettre en service, car sur le quartier de Bacalan, ils ont un tas de potentiels. Elle indique que pour ce pôle refit, ils risquent de recevoir des gens de haut niveau sur le plan pécuniaire, et de par les dires de **M. JUPPE**, il faut aussi présenter un lieu correct, beau, qui ne s'adresse pas à des smicards, compte tenu des gens qui viendront sur ce lieu pour faire réparer leurs bateaux. Elle précise qu'eux, sur Bacalan, sont heureux d'avoir des smicards, parce qu'ils en ont beaucoup et ils sont fiers de tous ces smicards. Elle demande à ouvrir cette porte, à aller jusqu'au bout, et rappelle ce que disait Alphonse Allais : « *les villes devraient être bâties à la campagne, l'air y est tellement pur* ». Aussi invite-t-elle à ouvrir aujourd'hui l'industrialisation sur les bassins à flot, l'air y sera toujours pur.

M. Michel DUCHENE déclare que c'est tout de même extraordinaire d'entendre ce qu'ils viennent d'entendre, car l'emploi aux bassins à flot existe déjà, puisque ce sont 200 entreprises qui représentent à peu près 2 000 emplois, et l'opération des bassins à flot, à terme, se traduira par près de 5 à 6 000 emplois. Il fait donc observer qu'il y a déjà les emplois qui existent, parce que les entreprises fonctionnent, mais aussi des emplois qui ont été créés grâce à l'opération. Lorsque **Mme DIEZ** dit qu'il faut des peintres, des zingueurs, il lui répond qu'ils y sont et qu'ils y travaillent. Il a le souvenir d'une élue au Conseil municipal, lorsque le maire est intervenu sur tous ces emplois, qui déclarait : « *Oui, mais c'est dans le BTP* », et il insiste sur le fait que c'est une bonne chose aussi qu'il y ait ces emplois dans le BTP. Il considère que **Mme DIEZ** ne peut pas ne pas le savoir, car ils étaient au G2 pour le vote du SCOT et un grand nombre d'élus de toutes sensibilités étaient très étonnés de la manière dont l'opération des bassins à flot se déroule, et de la vitesse à laquelle les immeubles se créent. Il précise qu'ils sont réalisés par les ouvriers dont elle parle, qui sont là parce qu'il y a eu un maire qui a eu la volonté de lancer une opération à cet endroit-là, même si on l'a un peu perturbée, puisque l'on n'a pas eu de ZAC, mais ils ont été assez intelligents pour inventer l'urbanisme négocié, ce qui a permis de développer cette opération de manière très rapide. Il pense que c'est peut-être l'une des plus rapides de l'agglomération. Il résume donc que ces emplois existent et que, grâce à l'opération des bassins à flot, ce sont 5 à 6 000 emplois qui vont être créés. Il rappelle que cela ne sera pas de l'« industriel lourd », car ils ont pris tous ensemble, les uns comme les autres, la décision de faire un quartier résidentiel avec une dimension économique, mais sans industrie lourde, comme ils le savent très bien.

Il fait observer que quand le projet de refit est arrivé, le maire a dit oui, et n'a jamais dit non, car au niveau de l'emploi, c'est une bonne chose. Mais il invite à faire attention, et de voir dans quel cadre va s'inscrire ce refit, car il ne faudrait pas qu'il mette en cause l'opération des bassins à flot qui a déjà démarré et qu'ils attendaient depuis tellement longtemps. Il

constate que maintenant que l'opération est démarrée, ils leur disent : « *L'on va installer des bateaux, il va y avoir de la chaudronnerie, il va y avoir de la peinture, des véhicules* ». Il estime que le maire a eu raison de demander une étude d'impact qui, finalement, se révèle un peu inquiétante. Il précise qu'elle n'est pas terrible, que cela peut se gérer, mais qu'elle est un peu inquiétante. Aussi le maire a-t-il fait la proposition suivante au Port qui, à son avis, est assez équilibrée : « *gardons de l'activité refit aux bassins à flot, plutôt de l'artisanat à l'intérieur des bateaux, et essayons de nous organiser* ». Il pense que la position de M. TURON qu'il a bien écoutée, est assez intéressante, et qu'elle est aussi équilibrée avec cette activité un peu d'artisanat aux bassins à flot pour éviter au maximum des nuisances dans un quartier résidentiel. Et ensuite, sur le port, du côté de la rue Achard, il pense que Mme DIEZ n'est pas contre des activités aussi liées au refit, et peut-être aussi à Bassens, si le maire est d'accord, et si l'on arrive à ce juste équilibre avec le port. Il souligne que c'est là une manière de dire oui au refit, mais dans un cadre rééquilibré, sans perturber l'opération qui a été lancée.

Sur l'emploi, il invite Mme DIEZ et M. MAURIN à arrêter de leur donner des leçons, et à arrêter de dévaloriser la ville de Bordeaux. Il rappelle que depuis 1995, la ville s'est transformée ; elle perdait ses habitants, elle perdait ses commerces, et ils reviennent, ainsi que les entreprises, et dans toutes les opérations de l'arc de développement durable, ce sont des emplois qui sont créés. Il les incite à être honnêtes, à reconnaître le travail qui a été fait, et à travailler avec eux pour que l'opération refit se fasse, et se fasse dans un cadre équilibré, sans perturber la vie des futurs habitants, voire de ceux qui sont déjà installés. (*Applaudissements*).

M. Max GUICHARD se disant émerveillé du silence d'Alain JUPPÉ M. Michel DUCHENE lui précise qu'il n'est pas le seul à travailler.

M. Max GUICHARD se déclare satisfait que Michel DUCHENE, ou Mme DIEZ, ait dit qu'une porte s'est entrouverte. Pour sa part, il dirait plutôt qu'il y a une oreille d'Alain JUPPÉ qui s'est débouchée, que ce soit la droite ou la gauche, peu importe, et ils vont continuer à travailler avec les associations, avec les gens, pour que les deux oreilles se débouchent. Bien entendu, quand l'on construit, il y a des emplois et ils ne les rejettent pas, par contre, des emplois pérennes sur le site peuvent se faire au niveau du refit sans que cela n'amène une quelconque pollution. Il constate que les études sont là, et demande alors qu'il n'y ait pas ce projet rabougri. C'est ce qu'il disait dans la seconde oreille d'Alain JUPPÉ qu'il faut déboucher, mais ils vont y travailler ; une première s'est fait, sur la seconde, on va y arriver, estime-t-il!

M. Alain JUPPÉ ne résiste jamais à une sollicitation de Max GUICHARD, et comme il veut l'entendre, il va lui parler. Il n'avait pas très envie de s'exprimer, parce que Michel DUCHENE a déjà tout dit, mais il va peut-être le répéter.

Il pense que l'industrie nautique à Bordeaux a toute sa place, qu'elle existe, qu'elle est forte, et ils ont un chantier naval de 500 à 600 salariés aujourd'hui, qui peut encore se développer sur la rive droite, il s'agit de CNB. Lors de l'entretien récent avec son directeur général, il a bien vérifié que les possibilités de développement de chantier étaient prises en compte, notamment par l'opération Brazza, et donc, ceci ne pose pas de problème.

Il voudrait ensuite que le Port soit aussi attentif aux emplois qui existent, avant de se préoccuper de ceux qui peuvent venir, car il y a aujourd'hui une bonne dizaine d'entreprises

qui vont être obligées de déménager du fait de la démolition des hangars qui sont le long de la rue Lucien Faure, et l'on s'est rendu compte au dernier moment, que rien n'était prévu pour les réinstaller. Il a travaillé avec Nicolas MICHELIN, et ils ont trouvé un site le long du boulevard Alfred Daney. Il a saisi le Port et les choses semblent bouger. Il annonce que l'on va aménager un bâtiment qui va permettre à ces entreprises, qui représentent plus d'une centaine d'emplois, de se maintenir sur le site et de se réinstaller.

Et puis, concernant le refit, il ne va pas refaire l'histoire, Michel DUCHENE l'ayant rappelée. Il est très heureux d'avoir pris la position qu'il a prise, parce que l'on a évité une grosse erreur qui aurait consisté à installer un établissement avec de fortes nuisances sur l'environnement, au cœur du nouveau quartier dont ils ont eux-mêmes voté ici le plan d'aménagement d'ensemble. L'étude d'impact, qui a été demandée par le Port et qui lui a enfin été communiquée dans sa version intégrale, fait ressortir des nuisances fortes : du bruit à haut niveau, des odeurs à haut niveau parce que la peinture donne des odeurs, et des rejets de déchets dans le bassin ou ailleurs, ainsi que des conditions d'approvisionnement par poids lourds qui étaient difficiles à intégrer dans ce site. Il a dit que dans ces conditions, il ne lui paraissait pas raisonnable d'installer une telle « usine » au cœur d'un quartier qui est déjà en train de se construire. Il rappelle qu'il y a des terrasses d'immeubles qui donnent sur ce site, qu'il y a le musée de la mer, sans revenir sur tout ce qui déjà été dit.

Et puis, le bon sens a prévalu, et il a reçu il y a quelques jours, les industriels, M. LAUSSEUR et Mme CATHERINEAU, qui lui ont dit : *« Mais nous aussi l'on a vu l'étude d'impact et l'on se rend bien compte qu'il faut distinguer deux séries d'activité dans la réparation de ces bateaux : tout ce qui est du lourd, qui fait du bruit, qui dégage des odeurs, qui est polluant, nous pensons qu'effectivement, il faudra le mettre à l'extérieur des bassins à flot, à condition de prendre des précautions pour que ce ne soit pas nuisible pour l'environnement »*. Il déclare d'ailleurs comprendre parfaitement le souci de Jean-Pierre TURON qu'il partage et indique qu'il y a plusieurs sites possibles. Il y a le site d'Achard à toute proximité des bassins à flot, avec une cale de mise à l'eau qui existe, et il a demandé au Port d'étudier la faisabilité, ou éventuellement à Bassens avec les conditions environnementales qu'évoquait Jean-Pierre TURON. Il précise que cela permettrait ensuite d'amener le bateau dans les bassins à flot lorsqu'il est pratiquement achevé, pour les aménagements intérieurs qui seront faits par la société CATHERINEAU dont l'on connaît le talent et le savoir-faire, avec beaucoup moins de nuisances naturellement, et aussi toute la fonction d'accueil et de commercialisation, puisque les propriétaires de ces bateaux veulent voir ce qu'il s'y passe, et il faut naturellement les recevoir dans de bonnes conditions. Il ajoute qu'à cette condition-là, il n'y a pas besoin d'un cocon pour cacher le bateau, puisqu'il est en phase finale, et il estime que le fait de montrer un beau yacht dans les formes de radoub pourrait s'intégrer parfaitement dans la vocation de ce site à proximité de la Cité des civilisations ou du musée de la mer.

Il indique que c'est le compromis vers lequel l'on s'oriente et précise qu'il n'a pas besoin de déboucher une oreille supplémentaire, mais croit que c'est Max GUICHARD qui doit au contraire faire valoir par rapport à sa vision industrialiste qui date du début du XIX^{ème} siècle, une vision un peu plus moderne et qui permette de concilier véritablement les besoins des uns et des autres. Il estime donc que l'on va vers le bon sens.

(Applaudissements).

M. Max GUICHARD se déclare content, parce que Alain JUPPÉ vient de chausser ses bottes de Neuilly.

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite faire une brève intervention sur ce dossier qui rebondit de Conseil en Conseil, et de médias en débats télévisés. Il indique que sur la filière nautique à Bordeaux, il y a effectivement quatre points.

Concernant le chantier naval de Bordeaux, il est content d'avoir à nouveau la confirmation d'Alain JUPPÉ qu'il y aura capacité d'extension du CNB, car à un moment, il y avait des inquiétudes, et ils ont délibéré en ce sens.

En deuxième point, sur les entreprises de la rue Lucien Faure qui doivent déménager, une solution semble trouvée, c'est un point positif à ses yeux.

Comme troisième point, il rappelle qu'en face, il y a notamment une entreprise qui s'appelle ARMI, et il demande ce qu'il en est de l'avenir d'ARMI qui a un certain savoir-faire, des dizaines d'emplois industriels, un plan de commandes important, car c'est un vrai sujet.

Enfin le quatrième point, la question du refit, même s'il entend les ouvertures, son interrogation, comme il a pu le dire en débat télévisé, c'est quand on fait venir des donneurs d'ordres, en l'occurrence, l'entreprise Monaco Marine qui est un des leaders, qui elle, dit : « *C'est compliqué de séparer l'activité* ». Si l'on veut ne pas compliquer les choses, il propose de ne pas les compliquer, mais aussi ne pas aller vers quelque chose qui pourrait décevoir tout le monde à la fin.

M. Alain JUPPÉ ne souhaite pas prolonger le débat, mais il a saisi le directeur général du Port pour lui demander d'étudier la faisabilité de cette opération. On va voir, et s'il leur dit que c'est impossible de dissocier, ils en reparleront. Il ne veut pas prendre une comparaison qui est sans doute hors de propos, mais pour l'Airbus à Toulouse, on fait venir les pièces d'Allemagne, de Grande-Bretagne, d'Espagne, elles passent par le fleuve et se retrouvent à Toulouse. Là, séparer les opérations entre le site d'Achard et le site des bassins à flot, ce n'est peut-être pas insurmontable et il se dit que l'on peut peut-être y arriver.

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle avoir visité des sites de refit ailleurs, mais il n'entend pas continuer le débat.

M. Nicolas BRUGERE invitait à ce qu'ils soient modernes, **M. le Président Vincent FELTESSE** incite à être réalistes. Il pense qu'à un moment, ce n'est pas mal de travailler avec les entreprises et les industriels.

Puis il met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2014/2/ 50 Mise en place d'un dispositif de médiation dans les squats pour des populations issues de la communauté Rom - Subvention de fonctionnement - Décision

Mme Véronique FAYET présentation ce rapport.

M. Jean-Claude GALAN annonce d'abord que les élus Communistes et Républicains sont contents que cette délibération soit réexaminée au cours de cette séance, car ils ont voulu relayer l'inquiétude des associations qui accompagnent au quotidien les populations Roms sur le terrain ; il veut parler de la Ligue des droits de l'homme, de Médecins du monde, du Secours catholique ou du Réseau éducation sans frontière. Ces organisations majeures pour l'action auprès des populations fragilisées les ont interpellés sur la légitimité de l'embauche d'un médiateur par le COS (le Centre d'Orientation Sociale), car elles estiment ne pas avoir été suffisamment associées à cette décision, et surtout ce qu'elles souhaitent, c'est éviter qu'il y ait un conflit d'intérêts entre ce Centre d'Orientation Sociale de la Mous et le médiateur. Ils auraient donc souhaité que l'on accède à leur demande et que l'on prenne un peu plus de temps pour la consultation, bien qu'il lui semble qu'il y ait une association qui accepte de prendre la médiation, ce dont il attendait la confirmation.

Mme Brigitte TERRAZA croit qu'il y a évidemment urgence à mettre en œuvre cette médiation sur les communes qui ont été citées, et c'est pourquoi elle pense en effet qu'il est important que dès aujourd'hui, le Conseil se positionne sur au moins le principe de cette subvention. Elle indique que pour autant, ils ont en effet été destinataires d'un courrier signé par les principaux acteurs concernés où il semblerait qu'il y ait un conflit d'intérêts, mais si l'on prend notamment la circulaire de la DIHAL, il est clairement explicité que l'association qui fait le diagnostic ne peut pas faire à la fois la médiation. Il leur semble donc important de peut-être retenir dès aujourd'hui le principe de ce financement, parce qu'encore une fois, ils sont tous d'accord pour dire qu'il y a urgence, mais en trouvant dans la délibération une possibilité de peut-être demander aux acteurs que très vite, ils proposent à la CUB une alternative qui pourrait être une autre association, de façon à être complètement en phase avec le dispositif prévu par la DIHAL.

M. Pierre HURMIC pense qu'en fonction de ce que vient de dire **Brigitte TERRAZA**, la meilleure solution est de reporter la délibération à une date ultérieure, car effectivement, ils ont été destinataires de ce courrier avec les préoccupations des acteurs de terrain qui appellent leur attention sur le fait que c'est très difficile d'être à la fois diagnostiqueur et opérateur. Le COS, malgré toute la confiance que les élus de son groupe ont en lui et au travail important qui est fait sur le terrain, n'est pas forcément le mieux placé à leur sens, au titre du conflit d'intérêts qui pourrait surgir, pour être également l'opérateur. Il invite à se souvenir que dès le début de cette affaire, dès que la Communauté urbaine a commencé à s'intéresser au problème des Roms, ils avaient demandé à ce qu'il y ait un médiateur de la Communauté urbaine, autonome, qui soit présent sur le terrain. Pour les élus EELV, c'est la solution, et il a été ravi de voir que Médecins du monde notamment, étaient également sur ces positions-là.

Il pense donc qu'ils ont intérêt à les appuyer, à faire en sorte qu'effectivement, la délibération soit modifiée, comme **Brigitte TERRAZA** vient de le proposer, et soit entièrement rerédigée. Il précise que ce n'est pas qu'une question de budget, c'est de voir comment ils seront le plus efficaces sur le terrain, à savoir soit en partenariat avec le COS, soit en ayant leur propre médiateur qui, lui, travaillera avec les acteurs. Il pense que ce sont deux philosophies un peu différentes et que l'on ne peut pas aujourd'hui, à la dernière minute, bricoler la délibération, et qu'il en faut une nouvelle.

M. le Président Vincent FELTESSE a la prétention de connaître assez bien le dossier et rappelle qu'ils ont mandaté et remandaté le COS collectivement, pour faire un travail d'accompagnement et de médiation depuis des années. Il insiste donc sur le fait que si l'on

met en avant cet argument, il faut que l'on dénonce les conventions que l'État et la CUB ont avec le COS. Il estime d'abord qu'il faut juste qu'ils soient cohérents par rapport à leurs propres engagements.

Ensuite, il a été alerté par plusieurs maires de communes périphériques disant : « *Nous avons besoin de médiateurs sur le terrain pour traiter la question des Roms* ». Il rappelle que Bordeaux, qui est une grosse commune, a pu embaucher en direct ces médiateurs, tandis que des communes périphériques plus petites ont dit : « *Nous n'avons pas la capacité de le faire. Est-ce que la Communauté urbaine peut le faire ?* ». Il a répondu favorablement, en leur nom d'ailleurs, à ces demandes, et il a écrit récemment au maire d'Ambarès, Michel HÉRITIÉ, et au maire de Pessac, Jean-Jacques BENOIT. Il indique que s'est ensuite posée la question de la structure qui pouvait accueillir ce ou ces médiateurs, sachant qu'au niveau de la Communauté urbaine de Bordeaux, ils n'ont pas de compétences en termes de travail social d'accompagnement sur le terrain. Ils ont réuni plusieurs fois les différentes associations qui suivent les populations Roms et leur ont posé la question : « *L'on entend bien les différences d'approche que vous pouvez avoir par rapport au COS. Est-ce que vous êtes prêtes à accueillir un médiateur que l'on vous financerait ?* ». Il souligne qu'ils ont fait cela, qu'ils l'ont même écrit, et ont rencontré ces associations qui jusqu'à très récemment leur ont dit : « *Non, nous ne sommes pas prêtes à le faire* », déclarant parler sous couvert de différentes personnes qui connaissent le dossier. Il indique que c'est pour cela, après avoir fait tout ce travail de discussion, qu'ils ont dit qu'il fallait faire quelque chose, et ils proposent donc une délibération pour le COS. Il précise qu'ils ont reçu, il y a 48 heures, un courrier commun de ces associations qu'ils connaissent en plus toutes bien, avec même un président d'une association qui, croit-il, est sur une liste qu'il conduit, leur disant : « *N'allez pas sur le COS !* » ce qu'il a trouvé un peu « *inacceptable* », parce que l'on ne peut pas leur demander de ne rien faire, mais avec comme ouverture de dire : « *Finalement, nous serions prêts à accueillir un médiateur* ».

Il formule donc la proposition de maintenir cette délibération, parce qu'il y a une urgence sur le terrain, alors que le prochain Conseil où l'on délibèrera ne sera pas mars, car il n'y en a pas, ni avril car il y aura l'élection du Président et des Vice-présidents, et le temps que la machine se remette en route, l'on risque d'arriver en mai ou juin. Aussi pense-t-il qu'il faut que l'on maintienne la délibération avec un amendement qui serait le suivant : « *le COS ou une autre structure porteuse* ». Il y a un socle juridique qui montre leur engagement commun et comme lundi matin, il pense qu'il y a une réunion à la préfecture là-dessus, on bougera si d'autres associations sont prêtes à accueillir ces médiateurs. Juridiquement, il considère que ce n'est pas totalement extraordinaire, mais en même temps, cela montre une volonté politique unanime, et l'on pourra toujours s'engager auprès des associations en disant : « *Ne vous inquiétez pas, vous aurez le financement* ». Il estime qu'il y a une demande forte des communes périphériques là-dessus, et c'est pour cela qu'il leur propose cet amendement.

M. Max GUICHARD demandant, s'il a bien compris, que l'on met comme amendement : « *le COS ou une autre structure* », **M. le Président Vincent FELTESSE** le lui confirme car il y a une volonté politique qu'il y ait un médiateur pour les communes périphériques sans exclusive par rapport au COS, compte tenu des prises de position des associations.

M. Pierre HURMIC indique être assez sensible à l'argument de calendrier que **M. le Président** évoque, car effectivement, il y a urgence sur le terrain. Il note l'ouverture proposée pour que la délibération soit réellement modifiée en ce sens-là, c'est-à-dire que ce

soit le COS ou une autre structure, et pense que cela ouvre effectivement la porte pour que l'on reprenne les négociations avec les associations signataires du courrier, dans l'esprit d'ouverture que vient de mentionner M. le Président. Il considère que dans ces conditions-là, les élus EELV peuvent voter la délibération.

M. le Président Vincent FELTESSE souligne que cela leur permet d'avancer. Il invite donc ses collègues à se prononcer d'abord sur cet amendement et constate qu'il recueille un avis favorable unanime, puis il met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
avec amendement de M. le Président en
séance adopté à l'unanimité

Mme FAYET

2014/2/ 54 Plan d'actions pour l'Habitat Participatif - Décision - Autorisation

Mme Véronique FAYET présentation ce rapport.

Mme Laure CURVALE indique que les élus EELV tiennent à saluer l'initiative de la CUB en lançant ce plan d'action pour l'habitat participatif, et avec l'adhésion au Réseau national des collectivités. En effet, dans la crise du logement que l'on traverse, l'habitat participatif leur apparaît comme une solution désormais reconnue entre le logement social et la promotion privée, avec des formes diverses qui vont de l'autoconstruction à la coopérative d'habitants, ou encore sous la forme de l'habitat coopératif social. Comme il vient d'être rappelé, elle constate qu'il y a désormais des outils et un cadre juridique pour les développer qui sont proposés dans la loi ALUR de leur ministre Cécile DUFLOT, et donc que l'habitat participatif devient une réelle composante de la politique du logement.

Elle ne reviendra pas sur ce qu'il suppose en matière d'amélioration de l'implication des habitants dans la conception et la production de leur cadre de vie, qui est évidemment un élément très important. Elle souligne que l'on est bien sur une autre façon d'habiter, au même titre qu'ils ont d'autres façons de se déplacer à travers des usages comme l'autopartage, le covoiturage, etc, qu'il y a là des formes nouvelles de mutualisation et, finalement, de vivre ensemble des formes collectives entre les citoyens.

Elle voudrait juste insister sur deux types d'enjeux pour revenir sur le caractère expérimental du plan d'action qu'ils vont voter aujourd'hui. Il y a des enjeux financiers, et elle prendra l'exemple de Strasbourg qui fait la démonstration, dans le futur quartier Danube, que l'on peut, avec ce mode d'habitat participatif et écologique, avoir des prix très maîtrisés. Elle annonce que dans ce futur quartier Danube de Strasbourg, le prix moyen du m² avoisine les 4 000 €, mais si l'on prend les 14 appartements de l'immeuble Ecoterra, ils seront, eux, autour de 2 900 à 3 000 € le m² par le biais de la mutualisation d'espaces. Elle souligne que ce n'est donc pas neutre dans un contexte d'immobilier cher. Elle ajoute que ces enjeux financiers et économiques rejoignent des enjeux importants en matière d'écologie, et là aussi, elle poursuivra sur l'exemple de Strasbourg, puisque finalement, c'est un peu une des villes pionnières en la matière. Elle précise que Strasbourg a développé une grille environnementale des projets qui, évidemment, est essentiellement dans les cahiers des charges, mais aussi un mécanisme de décote, d'abattement du coût m² SHON qui est directement lié à cette grille, avec une volonté affichée d'aller plus loin que le strictement réglementaire dans le domaine énergétique, et de développer et valoriser les énergies

renouvelables. Elle rappelle qu'en Commission, il y a eu un certain nombre de remarques qui ont toutes été intégrées, et elle pense que l'on peut aller un petit peu plus loin. Elle pense qu'ils le feront certainement dans le plan d'action qui est proposé, notamment dans la manière dont la décote est calculée, et qu'ils iront certainement vers des formes d'expérimentation de bonifications ou de décotes modulables qui permettront pleinement d'intégrer les préoccupations écologiques liées à l'habitat participatif.

Mme Christine BOST signale qu'ils ont effectivement un rapport qui est à la fois extrêmement technique, mais également très novateur et qui démontre, à ses yeux, la capacité aussi de la Communauté urbaine à s'adapter et à inventer de nouvelles procédures. Elle souligne que l'on est là dans un plan d'action pour l'habitat participatif et estime que ce dossier a été véritablement monté de façon participative, et coconstruit avec un certain nombre de porteurs de projets qui ont envie de se lancer dans cette aventure, qui démontre d'une façon de construire nouvelle, mais aussi d'une façon de faire de l'habitat sur notre territoire complètement expérimentale et certainement très prometteuse. Elle tenait à signaler que la Communauté urbaine est avant-gardiste dans le domaine.

M. le Président Vincent FELTESSE estime qu'heureusement que l'on est avant-gardistes, parce que cela fait quelques années que les porteurs de projets d'habitat coopératif essaient. Il pense à ce qu'il a pu dire samedi dernier où il était avec Noël MAMÈRE pour un projet sur Bègles, à savoir que cela fait quelques années que l'on parle d'habitat coopératif, et le plus ancien, c'est peut-être le projet H'Nord. Il rappelle qu'il y a eu des projets sur Bègles, sur Pessac, sur Blanquefort, d'autres sur Bordeaux, et là, il y a plutôt une bonne conjoncture entre l'article 25, s'il se souvient bien, de la loi ALUR et ce règlement d'intervention de la Communauté urbaine qui devrait leur permettre d'accélérer les choses. En tout cas, il y a un premier projet qui fera l'objet d'un permis de construire en 2014 avec 11 familles à Bègles et il considère que l'on va pouvoir accélérer les choses. Il ajoute qu'il va falloir aussi retenir la méthodologie utilisée, et précise que finalement, l'on a repéré un terrain qui, en plus, appartient à la CUB, et puis l'on a dit : « *Est-ce qu'il y a des familles qui sont prêtes à avoir un projet d'habitat coopératif ?* ».

Puis il met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2014/2/ 55 Règlement d'intervention en faveur du logement social - Volets foncier et aides à la pierre - décision - autorisation

Mme Véronique FAYET présente le rapport.

M. Ludovic FREYGEFOND rappelle à l'assemblée, en complément de ce qui avait été effectivement évoqué en Bureau après la présentation de Véronique FAYET, qu'ils ont pour 2,5 milliards de garantie d'emprunt, ce qui est extrêmement important, et que le nouveau règlement qu'ils adoptent auprès des bailleurs sociaux va sécuriser l'octroi de ces garanties d'emprunt, ce dont ils avaient bien évidemment besoin.

Mme Marie-Claude NOËL précise d'abord que les élus EELV se félicitent totalement de la refonte de ce règlement d'intervention en faveur du logement social. Elle ne reviendra sur les objectifs qu'a très bien détaillés Véronique FAYET, mais insistera peut-être sur le fait

que ces objectifs prennent également en compte la construction en diffus de manière plus forte, et au-delà des grands sites de projets qui sont déjà fortement soutenus. Elle souligne également l'aide à l'expérimentation qui devrait peut-être intégrer plus significativement les efforts en matière de réglementation thermique type bâtiments passifs à énergie positive, ou raccordement à des réseaux de chaleur. Elle indique qu'il s'agit, comme cela a bien été rappelé, d'aller plus loin dans l'amélioration du dispositif en faveur du logement social, tout en conservant ce cadre financier actuel très important de l'ordre de 24 à 25 M€ par an pour ce qui concerne les aides à la pierre.

Elle précise que les premiers éléments du bilan transmis pour 2013 montrent à quel point ils ont progressé depuis les années 2000, et pourtant, Dieu sait que les réticences étaient fortes, et elle rappelle que quand il a été question d'établir un programme local de l'habitat, tout le monde n'était pas convaincu de l'intérêt de cet objet. Elle fait observer en tout cas, que la réalité, c'est qu'il y avait moins de 500 logements sociaux agréés par an en 2000 et qu'il y en a plus de 3 600 en 2013, soit une multiplication par 7 et pour le budget par 10, ce qui est quand même très conséquent. Cette progression aurait été d'autant plus significative à son avis, si en appui à l'effort très conséquent qu'elle vient d'évoquer, la création d'un établissement public foncier avait permis une intervention qui est plus que nécessaire en soutien au foncier pour éviter la spéculation, pour maintenir les coûts, et pour constituer des réserves foncières, parce que chacun sait que celles-ci vont en s'amenuisant chaque jour.

Elle considère qu'Alain JUPPÉ et son groupe Communauté d'avenir sont les grands responsables de cette trop faible avancée qu'est la leur en matière de foncier, car ils se sont toujours opposés à un EPFL au prétexte de ne pas augmenter la fiscalité des ménages. Mais elle tient quand même à souligner que ce sont des dépenses bien supérieures que les ménages modestes doivent affronter quand ils veulent acheter un terrain ou un logement, et cela n'a rien à voir avec ce qu'aurait constitué l'augmentation de la fiscalité des ménages.

Enfin, elle a été très choquée par le propos qu'Alain JUPPÉ a tenu récemment lors d'un débat, par lequel il s'est félicité de ne pas payer de pénalité pour le non-respect du quota de logement social, quota dont tout le monde sait pourtant qu'il n'est pas respecté à Bordeaux, puisqu'il n'est que de 16 % et qu'il n'a progressé que de 1 % en dix ans. Elle rappelle également que ces pénalités pour non-respect des quotas ont vocation à être reversées à l'intercommunalité, précisément pour abonder le budget du logement social, et c'est justement du fait de l'intervention massive de la Communauté urbaine sur des opérations de logement social en général, mais particulièrement sur des opérations localisées à Bordeaux, que celle-ci a pu échapper à ce dispositif. Elle pense pour sa part qu'il n'y a vraiment pas de quoi se féliciter de cette situation.

Pour conclure, elle est très satisfaite que la loi DUFLOT prévoie de renforcer le dispositif en matière de logement social, avec un passage du quota de 20 à 25 %, mais aussi en prévoyant de multiplier par 5 les pénalités que les communes devraient payer si elles ne respectent pas les objectifs triennaux. Elle insiste sur le fait que ces pénalités sont affectées au logement social, ce qui permettra précisément de faire du logement social. Aussi considère-t-elle qu'il n'y a véritablement pas de satisfecit à avoir de la part de M. JUPPÉ, de ne pas avoir payé de pénalité.

M. Vincent MAURIN indique que les élus Communistes et Républicains sont encore une fois relativement satisfaits de la partie bilan de ce rapport, la production sur la CUB atteignant un niveau très intéressant avec 3 646 agréments, et cela, malgré un contexte

national difficile, soit une production qui a gagné en qualité puisque les PLAI ont connu une augmentation très importante, 35 % comme Mme FAYET le rappelait, sans pénaliser l'effort en faveur du logement PLUS ; de plus, il observe que les financements en PLUS sont concentrés sur les résidences étudiantes et les EHPAD. Ce bilan les conforte donc dans le type d'intervention qu'ils ne cessent de répéter, qui vise à mettre en corrélation l'offre de logements sur l'agglomération avec les revenus de ses habitants.

Ils notent cependant que ce bilan pourrait être bien plus élevé si tous les acteurs du financement du logement social continuaient à jouer le jeu. Hélas ils constatent, comme l'indique le document qui leur a été remis en Commission, que le désengagement de l'État et du Conseil général pèse pour beaucoup dans la balance. Ainsi, comme ils le redoutaient, notamment à l'occasion de leurs interventions sur le budget, l'austérité est en train de rattraper leurs légitimes ambitions sociales. Les premiers échos des dossiers « 50 000 logements » les interrogent énormément sur la capacité de cet établissement à maintenir un haut niveau d'exigence en la matière.

Enfin, ils appellent également à la vigilance sur l'utilisation des VEFA. Ils entendent que ce dispositif peut, dans certaines circonstances, être un outil plus efficace, par contre, le recours systématique aux VEFA leur semble dangereux, car leur coût de revient est aujourd'hui, certes, à peine plus élevé que les autres montages, mais leur soumission au marché de l'immobilier reste une source d'inquiétude.

Il annonce qu'ils voteront, bien sûr, pour ce dossier.

M. Michel DUCHENE répond à Marie-Claude NOËL, tout d'abord sur les EPFL, qu'ils ne vont pas essayer de se convaincre. Il ne pense pas qu'ils méritent des mots aussi durs. Ils ont une position différente sur l'EPFL que sa collègue connaît, comme le maire de Bordeaux l'a plusieurs fois rappelée, à savoir qu'ils ne sont pas favorables à sa création. Par contre, ils sont favorables, comme Lyon, à un travail en interne, en régie, avec leurs services, car ils ont des services de l'urbanisme extrêmement performants qu'il faut sûrement renforcer, comme il faut aussi se doter de lignes budgétaires qui leur permettent de faire de la réserve foncière. Il rappelle qu'ils ont fait de la réserve foncière depuis très longtemps, et il suffit de prendre seulement l'exemple de Ginko qui était déjà, à l'époque, de la réserve foncière.

Il considère qu'ils n'arriveront pas à se convaincre, mais ils ont toujours dit depuis le début de ce mandat, qu'ils n'étaient pas favorables à une fiscalité supplémentaire, en sachant très bien que la création de l'EPFL ira, à l'évidence, avec la création d'une fiscalité nouvelle et encore un peu plus lourde pour les ménages. Donc, les accuser et dire qu'ils sont responsables des dérives que sa collègue évoque, qui ne sont pas aussi nettes que cela d'ailleurs, c'est peut-être aller un peu loin à son avis.

Sur l'autre aspect du logement social, Mme NOEL a dit que le maire de Bordeaux se félicite, et il estime qu'il a bien raison de le faire. Il lui fait observer que le fait qu'ils ne soient pas taxés, c'est la loi, qui reflète tout simplement que la Ville de Bordeaux a créé une dynamique sur le logement social. Il cite deux chiffres : 50 % des logements sociaux réalisés dans l'agglomération se trouvent à Bordeaux, et 50 % des logements réalisés à Bordeaux sont des logements sociaux. Il les considère comme assez révélateurs et invite les uns les autres à être prudents, parce que lui aussi peut sortir de Bordeaux et se retourner vers tel ou tel maire d'une autre commune qui ne respecte pas cela. Il indique que ce qu'il faut reconnaître, c'est la dynamique qui a été créée. Il estime que ce que l'on peut dire, c'est qu'il y a une dynamique de construction de logements à Bordeaux, ce qui est le cas en privé, c'est sûr, et en logement social aussi.

Sur l'établissement public foncier, il incite à arrêter de se jeter la création de cet établissement à la figure, mais plutôt à essayer de travailler avec leurs propres services qui sont très efficaces, très performants, et pourraient, comme ils le font déjà, très rapidement développer une action foncière de très grande qualité.

Mme Christine BOST a envie de dire simplement, en réaction à ce que vient de dire **Michel DUCHENE**, qu'il y a des dynamiques qui sont plus « dynamiques » que d'autres, car quand on regarde les constructions de logements sur la ville de Bordeaux, c'est vrai qu'il y a une vraie dynamique de construction de logements, et en particulier sur le logement libre. Si la Ville de Bordeaux veut véritablement aller plus vite en termes de logement social, elle estime qu'elle ne peut pas se contenter de 50, car il faut aller bien plus loin. Elle rappelle qu'elle est à 26 %, et n'a donc pas de leçon à recevoir de Villenave-d'Ornon ou de Bordeaux.

M. Jean-Marc GAUZERE faisant observer que personne n'a donné de leçon pour l'instant, **Mme Christine BOST** précise qu'elle répond à leur ami « Villenavais-Bordelo » qui lui demande ce qu'elle fait à Eysines. Elle répète qu'à Eysines, elle fait 26 % et compte bien conserver ce rythme-là de façon à conserver une ville équilibrée en termes de mixité sociale.

Elle souligne que si la Ville d'Eysines va pouvoir maintenir ce rythme-là, c'est justement parce que la Communauté urbaine a été en capacité ces dernières années, et en particulier depuis 2006, d'avoir une vraie politique offensive en termes de logement social. Comme **Véronique FAYET** l'a rappelé, l'on est passé d'une intervention de 7 M€ à 24 M€ sur leur budget, et à cela, il faut ajouter les efforts qui sont consentis en termes de décote foncière, mais elle pense que **Jean TOUZEAU** va l'évoquer. Et si la Ville de Bordeaux a pu aussi développer faiblement le taux de logements sociaux, c'est aussi à ses yeux, grâce à l'intervention de la Communauté urbaine et à la politique offensive menée par la CUB.

M. Jean TOUZEAU souligne d'abord que le plus important, c'est que la Communauté urbaine de Bordeaux, avec ce système de décote foncière qui a été partagé unanimement, met en place ainsi un dispositif qui est véritablement une nouvelle étape, favorisant d'une façon extrêmement importante, lui semble-t-il, la production de logement social, parce que lorsque l'on voit aujourd'hui la part du foncier dans les équilibres à trouver dans chaque opération. Il observe que c'est une première avancée qui est extrêmement importante.

Sa deuxième remarque est qu'il s'agit d'un fusil à un coup, car ils utilisent le foncier dont la Communauté urbaine a la maîtrise et la propriété, mais ils en connaissent les limites.

En troisième remarque concernant tout le débat sur l'Etablissement Public Foncier, il estime que c'est un dossier qui peut leur permettre de maîtriser du foncier à moyen et long termes, c'est-à-dire travailler sur le plus difficile, sur le temps. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une réponse sur le court terme, mais qu'il s'agit de travailler sur du moyen et du long terme, en sachant qu'une fois qu'ils auront utilisé ainsi ce dispositif de décote, ils auront pratiquement consommé tout le foncier utilisable pour la production de logement social.

Comme quatrième remarque, il les informe qu'ils étaient ici un certain nombre de ses collègues, à voter unanimement le SCOT jeudi avec les perspectives 2020, et ils ont pu observer que dans ce document était mis en avant l'objectif que 75 % du logement social

sur le territoire du SCOT doit être programmé pour lutter contre l'étalement urbain à l'intérieur de la Communauté urbaine. Il rappelle tout de même qu'ayant travaillé avec Véronique FAYET plusieurs années sur ces cycles permettant la production de logement social, les documents-cadres ont toujours été votés unanimement, par contre, sur les possibilités données pour atteindre les objectifs commune par commune, ils ont indiscutablement pu observer un certain nombre de difficultés.

Donc, s'ils veulent réaliser 75 % du logement social sur le territoire de la Communauté urbaine comme ils l'ont validé unanimement à l'intérieur du SCOT avec les perspectives 2020 et au-delà, il indique qu'il leur faudra effectivement avoir la maîtrise du foncier permettant de porter ces opérations. Et c'est ce en quoi l'établissement public foncier sur lequel ils ont des divergences, était et est à son avis, l'outil dans la boîte à outils qui leur permet de maîtriser ce foncier pour du moyen-long terme. Quant au court terme, il estime qu'il est l'objet de cette décote, qui va leur permettre cette avancée sur le logement social.

M. Nicolas FLORIAN n'entend pas ouvrir un front de débat avec Christine BOST, même s'il comprend que l'attractivité de Bordeaux aille jusqu'à Eysines, mais il trouve cela un peu singulier qu'elle vienne commenter la vie locale bordelaise alors qu'eux ne se sont jamais permis d'aller commenter la vie locale eysinaise. Il estime que c'est un peu facile de le faire sur le dernier Conseil, et si elle l'avait fait plus tôt, ils se seraient peut-être préparés à regarder aussi ce qui se faisait sur Eysines.

Mais c'est surtout sur la dernière intervention qu'il fait un parallèle avec l'intervention de Mme NOËL. Il pense que Jean TOUZEAU, dans son grand esprit de synthèse, a mis le doigt sur un sujet essentiel, car le vrai débat, c'est de savoir pourquoi on fait l'EPFL ; est-ce que c'est une vision financière et fiscale des choses et que l'on considère que l'EPFL est un levier, et à ce moment-là c'est la taxe additionnelle et c'est en cela qu'ils sont contre cet EPLF, soit l'on considère, et c'est ce qu'il retient de l'intervention de Jean TOUZEAU, que l'EPFL est un outil pour pouvoir maîtriser, accaparer du foncier, et à ce moment-là il dit « pourquoi pas », dans la mesure où l'on pourrait le faire sans fiscalité additionnelle avec un apport en capital, voire des subventions versées. Il rappelle que ce qu'ils critiquent sur l'EPFL ce n'est pas l'outil en soi, c'est la façon dont on le fait fonctionner financièrement. C'est la grande divergence qu'il y a entre eux.

M. le Président Vincent FELTESSE note cela comme une belle avancée.

Mme Véronique FAYET regrette un peu la charge de Marie-Claude NOËL contre Alain JUPPÉ qu'elle a du mal à comprendre. Effectivement, elle considère qu'il peut se féliciter de ne pas payer de taxe en 2014, car c'est mieux de payer des aides directes. Parlant sous le contrôle d'Élisabeth TOUTON, elle précise que ce sont plus de 3 M€ que la Ville dépense chaque année en aide directe au logement, et il vaut donc mieux payer des aides directes qui aident les jeunes propriétaires à accéder, qui aident les PLAI, etc., plutôt que des pénalités.

Elle ajoute qu'Alain JUPPÉ se félicite de l'excellente mesure votée par le gouvernement dans le cadre de la loi de finances 2014, parce qu'effectivement, il pense que Mme DUFLOT s'est rendu compte que le passage de 20 à 25 % de manière brutale, avec des pénalités exorbitantes, était insupportable pour les communes. Elle rappelle donc qu'il y a

eu un amendement effectivement spécifique dans le projet de loi de finances 2014, qu'elle imagine que M. le Président a voté, qui prévoit que les dépenses 2012 faites par la Communauté urbaine sur chaque commune sont déductibles des pénalités ou des prélèvements 2014 dans chaque commune, et même en 2015 s'il le faut. Il s'agit à son avis, d'une excellente mesure qui permet d'atténuer les choses et d'aller en douceur vers cet objectif des 25 % de logements sociaux. Elle confirme que la Communauté urbaine a dépensé pour la Ville de Bordeaux 1 348 000 € en 2012, pour Mérignac 952 000 €, pour Villenave 964 000 €, etc. et cette comptabilité très précise permet d'atténuer les pénalités en 2014. Et elle pense que c'est une bonne chose, qu'il faut effectivement s'en réjouir, et continuer à investir directement dans le logement social.

Pour finir, puisque c'est son dernier Conseil et mandat aussi, elle a envie de terminer sur une note très positive. Elle indique qu'effectivement, entre 2008 et 2013, ils sont passés de 2 000 logements locatifs conventionnés à 3 646, ce qui est spectaculaire, et le résultat d'un effort collectif et d'une volonté collective. Elle pense qu'ils peuvent s'en féliciter collectivement au lieu de se tirer dans les pattes, et forme le vœu que cela continue, et même que cela puisse croître et embellir.

(Applaudissements).

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite revenir sur les derniers propos de Véronique FAYET, et même sur les avant-derniers. Qu'il aime Bordeaux, tout le monde le sait, ce n'est pas un scoop, mais ce sont de très bons résultats, voire d'excellents résultats que l'on a effectivement obtenus et que Véronique FAYET a donnés, y compris sur le logement très social avec les PLAI. Cela, c'est le point très positif, mais là où il y a une nuance, c'était au niveau des propos de Jean TOUZEAU. Il rappelle qu'ils ont fortement augmenté leur capacité d'intervention financière au niveau de la CUB pour avoir ces résultats, et le principe de décote foncière, pour reprendre l'expression de Jean TOUZEAU, c'est un peu un fusil à un coup, parce que l'on sait bien que leurs réserves foncières sont en train de diminuer. Et au niveau du SCOT, l'on sait qu'ils n'arrivent pas encore à rééquilibrer la population. Il observe qu'ils ont donc beaucoup progressé, mais cela ne suffit pas, et c'est pour cela qu'il y a le débat qu'ils continueront à avoir durant les élections et lors de la prochaine mandature sur l'Etablissement Public Foncier.

Parce que c'est important d'avoir des principes, mais à un moment c'est aussi bien d'avoir des chiffres, il rappelle que dans le dernier rapport qu'on a eu sur l'Etablissement Public Foncier fait par M. SCEMAMA, inspecteur des Finances, la contribution pour les foyers ou pour les ménages qui était mise en avant, était grosso modo de l'ordre de 5 € par an. Quand on dit que l'on va augmenter les tarifs de l'abonnement TBC de 3 %, même en prenant l'abonnement le moins cher, celui des étudiants, qui est de 17 € par mois, il souligne que l'on arrive aussi à 5 € par an. Il estime donc qu'il faut juste que l'on soit cohérent à un moment, parce qu'il connaît certains groupes politiques qui disent : « *On n'augmente rien du tout* ».

Mais il pense que ce n'est pas le moment d'avoir ce débat-là, puisqu'ils l'auront à d'autres occasions.

Il voudrait juste à son tour saluer l'action de Véronique FAYET parmi eux. C'était aussi important qu'à ce dernier Conseil de CUB, il y ait des délibérations structurantes, et il pense que c'est le cas sur l'habitat coopératif comme sur la décote foncière, et que Véronique

FAYET a été une grande dame de l'action sociale et du logement social sur la Communauté urbaine de Bordeaux. (*Applaudissements*).

Puis il met aux voix cette avant-dernière délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAUTE

2014/2/ 84 Commission d'Indemnisation Amiable du préjudice commercial du fait de travaux - Modification du règlement intérieur - Autorisation - Développement du réseau de transports en commun Ligne D et extension Ligne C Villenave d'Ornon et Bègles - Travaux de Voirie - Travaux d'assainissement -

M. Jean-Marc GAUTÉ présente le rapport.

M. Alain ANZIANI considère qu'il s'agit d'une excellente délibération qui était nécessaire. Chacun sait que les travaux sont évidemment indispensables, mais en même temps, pendant leur réalisation, il souligne que leurs commerçants subissent des préjudices qui parfois même, peuvent les conduire à des liquidations judiciaires. Donc, c'est tout à fait pertinent à ses yeux, d'élargir les critères pour leur permettre une meilleure indemnisation. Il précise qu'ils ont d'ailleurs le cas à Mérignac avec un restaurant qui s'appelle Rock Blues Café dont le dossier a été refusé par la Commission d'indemnisation pour des motifs qui étaient formels, et il voudrait remercier là aussi les services de la Communauté urbaine d'avoir agi avec promptitude pour trouver une solution pour éviter que le Rock Blues Café ne disparaisse définitivement de Mérignac.

M. Patrick BOBET déclare parler aussi au nom de Michel OLIVIER qu'il associe à son propos puisqu'ils se sont mis d'accord sur cette courte intervention.

Il exprime trois raisons de satisfaction sur cette proposition.

Tout d'abord, comme vient de le dire Alain ANZIANI, bien sûr, ils se réjouissent de cette équité enfin vis-à-vis de tous les commerçants qui sont pénalisés par les travaux, que ces travaux soient le fait de la construction du tramway ou d'autres travaux que la CUB peut diligenter régulièrement, ce qui leur semble important.

Le deuxième sujet de satisfaction, c'est que la Commission elle-même s'est réunie le 4 février et a donc fait une proposition de rédaction du règlement intérieur ; il précise que toutes ses observations, remarques ou propositions ont toutes été prises en compte de manière intégrale, ce qui est une bonne chose et il les en remercie.

Leur troisième raison de satisfaction à laquelle il associe peut-être les maires de Bordeaux, de Bruges et d'Eysines, c'est que l'emprise géographique des commerçants pénalisés a été élargie, notamment pour les rues adjacentes mises en impasses par les travaux du tramway ou d'autres travaux, la ligne D en l'occurrence. C'est important et constitue à son sens, une avancée importante, puisque pour la Ville de Bordeaux, il y a pas mal de rues qui sont concernées.

Donc, pour ces trois raisons de satisfaction, ils sont heureux de pouvoir voter cette délibération avec son collègue Michel OLIVIER, entre autres.

M. Fabien ROBERT tient à formuler quelques remarques, sans revenir sur l'intérêt de cette délibération qu'ils appelaient aussi de leurs vœux.

D'abord, sur la question du cadencement et du calendrier, il constate qu'il n'est pas précisé dans cette délibération, ce qui est bien évidemment important, que la Commission se réunisse en fonction des impératifs économiques et non en fonction d'impératifs réguliers administratifs. Il considère que l'on va avoir, tout au long du chantier, des demandes de travaux, et pense notamment à des chantiers évolutifs, car une rue peut être très longue et les difficultés peuvent apparaître au fil de l'eau, et il faut donc que la Commission se réunisse tous les mois ou tous les deux mois. Il pense que ce sera le cas.

Concernant le délai minimum, il a relevé à l'intérieur du dossier, qu'il fallait qu'il y ait un impact supérieur à quatre mois. Il pense que le tiers de l'année, c'est long, et estime qu'un commerçant peut être impacté pendant trois mois et demi avec de lourdes difficultés. Aussi, s'interroge-t-il sur ce délai peut-être un petit peu long qu'il aurait été intéressant de réduire à deux mois, par exemple, soulignant que pour un petit commerçant de quartier, trois mois et demi, cela peut être très long. Il demandera quelques précisions sur ce sujet-là.

Enfin, concernant précisément le quartier de Saint-Michel que M. le Président connaît bien, ayant fait distribuer des dossiers d'indemnisation le 5 décembre dernier avec beaucoup de réactivité d'ailleurs ce dont il s'était félicité au dernier Conseil, sans être néanmoins naïf. Ils en sont aujourd'hui à plus de deux mois, et il rappelle que le 5 février dernier, le maire de Bordeaux a écrit à M. le Président pour que l'on essaie de faire passer ces indemnisations rapidement. Ce chantier est aujourd'hui en cours, et si tout le monde s'accorde à reconnaître qu'une fois la place rénovée, l'impact sera positif pour tout le monde, il signale qu'il faut néanmoins tenir, et c'est ce cri d'alarme qu'il leur relaie. Il espère que, contrairement au calendrier qui circule de manière officieuse, l'on se situera bien avant l'été, c'est-à-dire au mois de mars pour une première réunion, car, de mémoire, il pense qu'il y a quinze dossiers qui sont déjà parvenus à la Communauté urbaine.

M. Gérard CHAUSSET tient à dire sa satisfaction, bien sûr, sur ce dossier, parce que cela marque une évolution nécessaire.

Et puis, il profite de cette dernière délibération pour s'adresser à Max GUICHARD, puisque tout au long de cette mandature, il est intervenu souvent sur la ligne de ceinture, et comme l'on est quand même sur une délibération transport, il voulait lui donner cette information positive, qu'en août 2012, l'on avait 22 trains sur la ligne de ceinture, alors qu'aujourd'hui l'on en a 30, et à l'horizon 2016, après les travaux qui seront faits sur le triangle des échoppes pour lesquels il y a eu un avis favorable du commissaire-enquêteur, ils auront 42 trains sur la ligne de ceinture. Il profite de ce dernier Conseil pour lui donner cette information que les choses évoluent.

M. le Président Vincent FELTESSE demande quel est rapport avec le Comité, même s'il sait que c'est la Saint-Valentin, et que chacun peut faire des déclarations.

M. Matthieu ROUYEYRE croit que pour leurs archives, il est bon quand même de rappeler que sans l'intervention de M. le Président, les choses ne se seraient évidemment pas

passées. Puisque l'exemple a été donné à l'instant concernant les travaux à Saint-Michel, il rappelle que la mairie, qui était à la manœuvre, a toujours expliqué que rien n'était possible. Aujourd'hui, on leur parle d'un cri d'alarme, et en réalité, il estime qu'heureusement que M. le Président s'est déplacé sur le terrain et a pu trouver une solution. Alors certes, il y a des dossiers d'indemnisation qui sont sur le bureau, mais ils vont être instruits, et encore une fois, il aurait aimé entendre son collègue dire : « *Merci à M. le Président* », plutôt que de lire des propos qui parlent de relations politiques. Évidemment que c'était important de prendre en considération la situation dans laquelle se trouvent les commerçants, mais là encore, il pense qu'ils devraient plutôt se réjouir tous ensemble de la délibération qu'ils ont à voter maintenant.

M. Jean-Marc GAUTÉ, indépendamment des débats un peu houleux, ne sait pas si le délai des quatre mois pour la durée de gêne qu'a souhaité Fabien ROBERT, est prévu dans le règlement intérieur, et il ne sait donc pas si c'est possible de le réduire.

M. le Président Vincent FELTESSE confirme que l'on essaie toujours de trouver le point d'équilibre pour la défense des intérêts des commerçants, et l'on ne cesse de faire évoluer le règlement, alors que pendant des années, on avait un règlement très strict, et en même temps un souci de défense des deniers publics. C'est pour cela que cette délibération est importante à son avis. Il indique que les réunions continueront à se tenir indépendamment des élections, pour que l'on puisse être aux côtés des commerçants le plus rapidement possible.

M. Patrick BOBET précise, parce que les quatre mois peuvent peut-être les perturber, que l'on a gardé cette durée parce que l'on a considéré que des travaux qui ne dureraient pas quatre mois, c'était quasiment exceptionnel. Il signale que si les travaux durent quatre mois et une semaine, le commerçant est indemnisé dès le premier jour auquel on remonte à ce moment-là. Il répète que des travaux qui durent moins de quatre mois, cela a un caractère vraiment exceptionnel, ce n'est pas ce que l'on appelle des gros travaux, et ils ne sont pas autant impactants.

M. Michel OLIVIER indique que le Président de la CIA a souhaité qu'elle se réunisse au milieu mars et il s'est demandé si c'était acceptable pour les élus compte tenu de la période, parce qu'il y a des dossiers en cours. S'il n'y a pas de veto, il précise qu'ils se réuniront milieu mars pour traiter des dossiers.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle qu'ils viennent donc de tenir le dernier Conseil de cette mandature, et il remercie à nouveau les uns et les autres, ainsi que les services pour tout le travail effectué.

M. Jean-Pierre TURON souhaite simplement dire que ce Conseil a été, à l'image de cette mandature, extrêmement constructif, avec des avancées importantes qui ont touché aussi bien les déplacements, la grande salle, le sport, l'habitat, et cela, dans un esprit extrêmement constructif. Il pense que cela a été, pour tous, un mandat véritablement très important pour l'évolution de la Communauté urbaine qui, maintenant, s'apprête à subir une nouvelle mutation, mais avec cet esprit d'équilibre entre l'intérêt collectif et l'intérêt des communes. Il sait que **M. le Président** a eu un rôle extrêmement important dans les politiques menées, et il tenait à le souligner.

(Applaudissements).

M. le Président Vincent FELTESSE le remercie avant de lever la séance à 13 heures.

La Secrétaire de séance

Mme ISTE